

**Procès-verbal  
Réunion de la Formation Spécialisée Santé, Sécurité et aux Conditions de Travail**

**Le 2 décembre 2024**

La Formation Spécialisée Santé, Sécurité et aux Conditions de Travail (F3SCT) s'est réunie le lundi 2 décembre 2024.

Étaient présents à cette réunion :

Voix délibératives :

**Membres représentant la collectivité :**

Siégeant en qualité de titulaires :

- Madame Catherine GAY, Conseillère régionale déléguée aux Ressources humaines
- Madame Mathilde FOUCHET, Conseillère régionale
- Madame Delphine BENASSY, 5<sup>e</sup> Vice-présidente déléguée à la Culture et à la Coopération Internationale

Siégeant en qualité de suppléants des titulaires absents :

- Madame Florence PELEAU-LABIGNE, Directrice Générale des Services
- Madame Aude Laure VELATTA, Directrice Générale déléguée Territorialisation et Ressources Humaines
- Madame Alexandre CHOCHOY, Directrice Générale déléguée Territoires Durables
- Monsieur Mathieu ZEMRANI-PETIT, Directeur des Moyens Généraux
- Monsieur Xavier LAVOISIER, Directeur du Patrimoine Éducatif, Culturel et Sportif
- Madame Florence BÉRARD, Directrice Organisation, Métiers et Compétences
- Madame Angélique LOPEZ-ROGER, Directrice Carrières, Appui et Pilotage
- Monsieur Rémi CHAMBRIER, Directeur Europe et International
- Monsieur Laurent GOUGIS, Directeur Education, Jeunesse et Sports
- Madame Hélène LAMY, Directrice Prévention, Santé et Environnement du Travail

**Membres représentant le personnel :**

Siégeant en qualité de titulaires :

Pour la CGT :

- Madame Valérie BOIVINET
- Monsieur Laurent LAMY
- Monsieur Bastien ROUSSET
- Monsieur Ludovic FOURNET
- Monsieur Alain GUÉNAND

Pour la CFDT :

- Madame Cécilia VENTURO
- Monsieur Denis BRETEAU
- Monsieur Djelloul BENYAGOUB

Pour l'UNSA :

- Monsieur Jean-Philippe RABRET
- Monsieur Emmanuel BOUSSION

Pour ALLIANCE :

- Monsieur Yves BAIJOT
- Madame Cécile LIRON

Pour FO :

- Monsieur Xavier BONNEAU

Pour la FSU :

- Madame Laëtitia THAUVIN

Siégeant en qualité de suppléants des titulaires absents :

Pour la CGT :

- Madame Sophie LORENZI

Pour la CFDT : /

Pour l'UNSA : /

Pour ALLIANCE : /

Pour FO : /

Pour la FSU : /

En outre étaient présents :

Pour la CGT : /

Pour la CFDT :

- Madame Armande ROMMEL
- Monsieur Bruno AZZOPARDI

Pour l'UNSA :

- Monsieur Eddy DA SILVA

Pour ALLIANCE : /

Pour FO :

- Madame Sylvie BATAILLE

Pour la FSU :

- Monsieur Jean-Marie BRANSOL

Absents excusés :

Pour la CGT :

- Monsieur Éric PETITPEZ

Pour la CFDT : /

Pour l'UNSA : /

Pour ALLIANCE : /

Pour FO : /

Pour la FSU : /

En qualité d'experts :

- Madame Laurence LEFÈVRE, Conseillère en prévention
- Monsieur Sébastien CHENU-VIVIER, Conseiller en prévention
- Madame Nadine DELBEGUE-CAYOUN, Psychologue du Travail
- Madame Hélène HERVIER, Ergonome
- Monsieur Alex BERTHE, Référent prévention

La séance est ouverte à 14 heures 04.

**Madame Catherine GAY** préside la séance et rappelle l'ordre du jour :

- I. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024
- II. Avis sur le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)
- III. Avis sur le PAPRIACT (Programme pluriannuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail)
- IV. Présentation des analyses accidents réalisées dans les Etablissements suivants :
  - LEGTA de la Saussaye
  - LPO Pasteur
- V. Présentation du compte rendu de la visite de la F3SCT réalisée au LGT Marguerite de NAVARRE
- VI. Présentation par la Secrétaire de la F3SCT des visites pour l'année 2025
- VII. Point d'étape sur les différents chantiers de la F3SCT
- VIII. Information sur la suite à donner à la proposition des représentants du personnel d'un règlement intérieur de la F3SCT
- IX. Exposés des mentions portées sur les registres de dangers graves et imminents et de santé et sécurité au travail (si besoins) :
  - LPO Maurice GENEVOIX : Fiche 10/20
  - Bâtiment CALVIN le 07.11.2024

**Mme la Présidente** : Bonjour à toutes et à tous, également à ceux à distance, Mmes Angélique LOPEZ-ROGER, Florence PELEAU-LABIGNE.

Nous avons le quorum.

Nous accueillons M. BRANSOL qui remplace, en qualité de suppléant, Mme MAUDHUIT. Bienvenue M. BRANSOL.

Je souhaitais dire en préambule que M. CHENU-VIVIER et Mme LEFEVRE allaient voler vers d'autres horizons professionnels. Nous allons les regretter. Je crois pouvoir traduire l'avis de tous et de toutes pour dire que nous allons les regretter et que nous les remercions énormément tous les deux pour le travail qu'ils ont fourni depuis un certain temps sur tous les sujets de sécurité et de santé au travail. Nous vous remercions pour tout ce que vous avez fait comme travail et l'animation des groupes de travail, qui était un travail à la fois efficace et pertinent.

### **I – Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024**

**Mme la Présidente** : Avez-vous des remarques sur le procès-verbal du 15 octobre 2024 ?

**M. ROUSSET (CGT)** : On avait eu un débat assez long sur la restructuration immobilière au niveau du 8 et 10 rue Dolet. On avait beaucoup échangé et fait de nombreuses propositions. Vous nous avez demandé de formuler par écrit un certain nombre de remarques et de propositions, ce qui a été fait pour certains syndicats. Comme nous n'avons pas eu de nouvelles depuis, on se demandait si cela ne valait pas le coup de rebondir sur ce procès-verbal. Avez-vous des informations ? Va-t-on se revoir et en parler de nouveau ?

**Mme la Présidente** : Tout à fait. Je pensais l'évoquer sur les chantiers lors de la F3SCT mais après tout, on peut l'évoquer tout de suite.

Je vous remercie parce que plusieurs représentants du personnel ont recueilli un certain nombre d'avis, de réactions et de demandes de la part des agents qui sont sur les trois étages et le rez-de-chaussée de Dolet. Il y a beaucoup de matière à étudier. J'ai voulu y aller pour rencontrer les agents, parce que j'estime que cela fait partie de mon rôle d'élu. Il ne s'agissait pas du tout de redoubler en parallèle le travail très intéressant que vous avez fait, mais de rencontrer les agents des étages moi-même.

La vétusté des locaux existants ressort et ne facilite pas les échanges au sein des équipes.

Par rapport au projet, il ressort des attentes et même des impatiences par rapport à la réalisation du projet. En revanche, de la part d'autres agents, dans tout ce que vous avez fait remonter et dans ce que moi-même j'avais pu rencontrer, il ressort à la fois des craintes qu'il faut prendre en compte, quelles qu'elles soient, et des demandes.

Les craintes font partie des éléments que vous avez soulevés par rapport à l'intimité, au bruit, au fait de déjeuner tranquillement à son bureau lors d'un moment de coupure. Je pense qu'il faut vraiment prendre en compte ces craintes, il ne s'agit pas de passer par-dessus.

Il y a des demandes également en termes de matériels, comme les casques ou les écrans. Il faut aussi bien évidemment les prendre en compte.

J'ai demandé à Mathieu ZEMRANI-PETIT de travailler sur l'ensemble de ces éléments. Il y a beaucoup de matière. Le travail se poursuivra aux mois de décembre et janvier. J'ai demandé de prendre en compte tous ces éléments. Cela étant, je vous propose de présenter à nouveau le projet avec les modifications et de le soumettre au débat lors de la prochaine F3SCT, qui sera le 11 mars.

Une demande forte d'informations et d'échanges de la part des agents est ressortie, que ce soit avec le manager, que ce soit en termes de réunions d'équipe pour réfléchir aux choses, ou que ce soit avec les interlocuteurs qui mènent le projet. Je pense qu'il faut répondre à cette demande dans ces deux mois. J'ai aussi demandé aux services que les managers puissent intervenir pour mettre en place et animer ces échanges et ces réponses.

Cela vous convient-il ? Avez-vous des réactions ? Le fait que l'on revoie la copie au mois de mars vous convient-il ?

**M. ROUSSET (CGT) :** Cela nous convient sur le principe. On avait insisté dans les écrits sur la notion de bilan. Des expérimentations de ce type d'organisations ont été mises en place dans plusieurs directions. Il ne nous paraissait pas inintéressant d'avoir un bilan sur la façon dont cela avait pu se mettre en place dans les différentes directions. Ce type de pratiques a déjà été mis en œuvre dans les Directions de l'ADAPT et de l'Économie.

**Mme la Présidente :** Je n'ai pas d'élément à ce sujet. Je vais demander à Mathieu ZEMRANI-PETIT de répondre.

**M. ZEMRANI-PETIT :** La notion de bilan a été intégrée, notamment dans le cadre d'un des chantiers. On a convenu, si vous permettez l'expression, de faire d'une pierre deux coups en termes de bilan des chantiers expérimentaux.

Je n'étais pas à la dernière réunion, Florence y était. De mémoire, je suis sûr et certain qu'il y avait l'ADAPT, la Maison de la Région 41. Il y a une petite ambiguïté sur la DGFREE que l'on est en train de regarder. En vérité, ce n'est pas tout à fait la même organisation. Il y aura un bilan mais pas aussi comparé que pour l'ADAPT ou la Maison de la Région 41, où l'ensemble des agents ne disposent pas de poste de travail attribué et personnel. Il y avait un quatrième territoire, mais je ne sais plus lequel. À ce jour, on est en train d'y travailler.

**Mme la Présidente :** Merci.

Y a-t-il d'autres remarques que celles de M. ROUSSET ? *Il n'y en a pas.*

Le document vous sera envoyé avant la prochaine F3SCT. On aura un débat approfondi lors de cette prochaine F3SCT, ce qui laisse le temps de travail.

Cela vous convient ? *Oui.*

Merci.

**Le procès-verbal de la F3SCT du 2 décembre 2024 reçoit un avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel présents et du collège des représentants de la collectivité présents.**

## **II – Avis sur le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)**

**Mme la Présidente :** Je donne la parole à M. CHENU-VIVIER qui a animé le groupe de travail sur le DUERP.

**M. CHENU-VIVIER :** Merci, Madame la Présidente.

Le Document Unique est régi par le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2024, qui indique que toute structure ou établissement public doit avoir un document unique. La collectivité en dispose d'un depuis plus de dix ans. Le 30 novembre dernier, la montée en version a été statué et validée par les membres de la F3SCT. Au lieu d'avoir un fichier Excel basique avec des colonnes, nous avons un fichier où nous pouvons intégrer une maille plus fine des risques de chaque agent de la collectivité et extraire le PAPRIACT, le Plan pluriannuel de prévention des risques et conditions de travail qui doit découler du document unique.

Trois membres ont fait partie du groupe de travail. Nous avons fait six réunions afin d'identifier les unités de travail. Dans l'ancien Document Unique, les unités de travail portaient sur les bâtiments. Cela extrait les risques bâtimentaires à l'heure actuelle. Si on veut une montée en version correspondant à la réalité du terrain, cela ne peut pas être comme cela. Nous avons donc créé des unités de travail par direction avec les différents métiers auxquels ils sont associés, afin d'avoir une maille plus fine sur tous les risques.

Nous avons défini les familles de risques par grande famille. Dans les pages suivantes de la présentation, vous trouverez le nombre de gravité ou le niveau de gravité qui varie de 100 jusqu'à 10. Vous avez le niveau d'exposition, qui va de 10 à 1, de 4 à 7 heures par semaine, une fois par mois ou plusieurs fois par mois ou une fois par mois. Tout se calcule en même temps.

Auparavant, le niveau de maîtrise n'existait pas. Le risque était statué, mais les moyens de prévention mis en place ne réduisaient pas le risque, ce qui était un peu dommage. Il nous restait toujours des risques importants, où on n'avait pas identifié les moyens de prévention mis en place.

Dans la deuxième page, vous trouverez les niveaux de maîtrise. Quand aucune mesure n'existe, le niveau de maîtrise est à 1. Cela augmente le risque et cela va par division de 0,7 à 0,05 par moyen de maîtrise. C'est très compliqué tout de suite parce que ce ne sont que des chiffres et que des tableaux. Je vais vous présenter après le Document Unique, ce sera plus parlant.

Les personnes faisant partie du groupe de travail de la F3SCT peuvent prendre la main, il n'y a pas de souci pour moi.

Une fois que l'on a fait la cotation du risque total et que l'on a mis le niveau de maîtrise, il en ressort des priorités d'action. Il s'agit d'actions de prévention, de formation ou d'actions bâtimentaires à mener.

Dans la page 3 du rapport de présentation, vous avez une photo à un instant T du métier d'assistante, avec les gestes et postures de travail, quand elle est assise pendant plus de trois heures en continu au bureau. Le risque est de 10. Ce n'est pas mortel mais il y a des séquelles. L'exposition est bien de 10. Suivant ce que l'on a mis en formation gestes et postures, mise à disposition de matériels ergonomiques, cela déduit grâce au 0,4 et cela fait un risque en priorité 4.

Pour rappel, la plupart du Document Unique et la montée en version concernent les bâtiments du siège, les EMOP, les SNE, les EREEL et les Maisons de Région.

Au moment de cette présentation, on est à peu près à 70 % de migration. On a continué à travailler avec une personne référente. Nous avons un travail demain pour presque finaliser le document. La montée de version sera complète pour le premier semestre 2025, afin que chaque agent de la collectivité puisse se saisir du Document Unique. L'idée est d'organiser dans le futur des webinaires pour le présenter, le détailler peut-être par direction, par mission ou par métier.

Je vous ai projeté la nouvelle matrice du Document Unique.

On a commencé la mise à jour en mai dernier. La première page est une page de garde standard. Vous avez la méthode d'évaluation et un tableau de bord comprenant les unités de travail par direction, avec les risques identifiés et les différentes priorités.

Vous avez la cartographie du risque par direction et par métier. Les risques sont identifiés par couleur selon leur classement. Je rappelle que ce n'est pas parce qu'un risque est en catégorie 1 ou prioritaire en catégorie 3 que c'est un risque que l'on peut rajouter ou refaire de la prévention. Il sera peut-être toujours présent, mais on aura mis tous les moyens de prévention en œuvre. Le risque incendie est le plus gros risque que connaissent nos bâtiments. Si vous mettez les évacuations, la formation, la vérification périodique, les extincteurs et les moyens, le risque est toujours présent et mortel. Pour autant, tout le monde est formé. On ne peut pas réduire ce risque.

On démarre par unité de travail. En parallèle, c'est en lien avec la cartographie du risque par métier. Tous les métiers sont à l'intérieur de chaque unité de travail. Suivant l'évolution de la collectivité, si les métiers n'y étaient pas avant et qu'ils le sont maintenant dans une nouvelle

direction, il n'y a pas besoin de tout retravailler, juste de dévalider et d'intégrer le métier. Le Document Unique est considéré comme une usine à gaz dans la plupart des entreprises, on va essayer de le maintenir de façon simple et lisible.

Le plan d'action découle de chaque unité de travail, il s'agit du PAPRIFACT. On retrouve les personnes concernées, ce que l'on fait, les moyens de formation, le budget, le pilote, la durée et la réalisation ou non.

Je peux le détailler en entier, mais je vais m'arrêter ici en donnant les grandes lignes. Si vous avez des questions, je peux y répondre.

J'invite les trois représentants de la F3SCT qui m'ont accompagné sur le travail à prendre la main s'ils le souhaitent, c'est important.

**Mme ROMMEL (CFDT) :** Je suis l'une des trois personnes. Je voulais remercier Sébastien pour nous avoir intégrés, même si on n'est pas toujours très à l'aise. On l'a bien pris en main avec Yves BAIJOT et Alain GUENAND pour le faire vivre, ce qui est important. Ce n'est pas parce que Sébastien s'en va qu'il faut le laisser tel que. Une fois ce DUERP établi, on aura plein de choses à faire ensuite pour l'alimenter et le mettre à jour régulièrement. On espère que ce chantier ne tombera pas. C'est à nous de le faire vivre en tant que représentants du personnel.

**M. LAMY (CGT) :** J'ai une question à poser. Que fait-on de l'ancien plan ? On le jette et on repart du nouveau document ou, au contraire, on essaie d'intégrer tout ce qui a été fait dans le nouveau ?

**M. CHENU-VIVIER :** Avec les trois représentants de la F3SCT, nous avons intégré l'ancien Document Unique dans la nouvelle matrice. On n'est pas reparti de zéro. On a intégré des éléments déjà existants. En revanche, on l'a agrémenté un peu plus. Par exemple, la qualité de l'air n'était pas statué dans les bâtiments, elle y est à l'heure actuelle. La maille est plus fine.

Pour un agent en EMOP, la qualité de l'air est importante pour lui. Lorsqu'il est en intervention dans un vide sanitaire, que met-on en formation, en exposition ou en suivi ?

**Mme la Présidente :** Merci.

**Mme ROMMEL (CFDT) :** Pour répondre à Laurent, on est parti du constat que l'on allait l'établir par direction. On a neuf directions. On a essayé d'avoir un régime métier dans chaque direction, avec les managers, un chargé de mission, des gestionnaires, des assistantes, des agents administratifs, des agents techniques, des SI, des moyens généraux. On a essayé d'avoir tous les métiers d'une seule direction. On a pris beaucoup de temps pour le regarder. Même si l'organigramme n'est pas forcément à jour, on a essayé de regrouper.

Les managers représentent les directeurs et les chefs de service. On n'est pas encore jusqu'au bout pour les chargés de mission. Il existe des chargés de mission « normaux », patrimoine, pour les lycées.

On a essayé d'être le plus global possible tout en ayant le maximum d'éléments. On a parlé de notre unique archiviste.

On a aussi essayé de voir si des contraintes étaient liées aux bâtiments selon le lieu. Par exemple, La DGTRH, ils sont à Vieille Monnaie et à Calvin. Quand on va rentrer dans la DGEEVC, il va falloir intégrer les EMOP et prendre en compte cet élément. On essaie d'intégrer et de préciser cela.

**M. CHENU-VIVIER :** Avant, l'unité de travail ne représentait qu'un bâtiment. Les agents qui travaillaient au bâtiment étaient confrontés aux risques du bâtiment. Un agent de l'EMOP est 20 % dans son bâtiment et 80 % sur le terrain, il est donc confronté à d'autres risques : le risque routier, le risque ATEX, le vide sanitaire, la soudure, l'exposition au rayonnement, les coupures. Cela ne rentrait pas dans l'ancienne matrice, ce n'était donc pas représentatif de leur métier et des risques auxquels ils étaient exposés.

**Mme la Présidente :** Merci.

Les autres membres du groupe de travail veulent-ils s'exprimer ?

**M. GUENAND (CGT) :** Je souhaitais juste remercier Laurence et Sébastien de la dynamique qu'ils avaient créée, en espérant que celle-ci perdure par la suite.

**Mme la Présidente :** Elle va perdurer aussi à travers vous. Je voulais vous remercier pour ce groupe de travail. Je pense que vous serez aussi porteurs de cette dynamique pour la suite. Même si on est bien d'accord que l'on va recruter, mais la continuité passera aussi à travers vous.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. BAIJOT (ALLIANCE) :** Ce nouveau DUERP met les directions et les agents au centre, alors que le précédent était uniquement construit autour des bâtiments. Seuls les gestionnaires des bâtiments souffriront de ce nouveau DUERP, ils s'en sortiront aisément, j'en suis certain. C'eut été que moi j'aurais bien demandé à Sébastien CHENU-VIVIER de rester un an de plus pour mettre en place le PAPRI Pact, etc.

**Mme la Présidente :** Vous pouvez, M. BAIJOT.

**M. BAIJOT (ALLIANCE) :** Je me permettrais d'insister, gardez-le !

**M. CHENU-VIVIER :** Juste une petite information que Nadine me rappelait, les risques psychosociaux sont intégrés au Document Unique. C'est un vrai document complet. Il sera livré demain soir et utilisable. Ce sont les 3 U : Utile, Utilisable, Utilisé.

**Mme la Présidente :** Merci beaucoup et bravo pour ce gros travail très complet.

Je pense que cela sera un outil pour tout le monde. Félicitations à tout le groupe de travail.

Il faut donner un avis.

**Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels reçoit un avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel présents et du collège des représentants de la collectivité présents.**

### **III – Avis sur le PAPRI Pact (Programme pluriannuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail)**

**Mme la Présidente :** Nous allons passer au PAPRI Pact, toujours avec M. CHENU-VIVIER.

**M. CHENU-VIVIER :** Le PAPRI Pact découle du Document Unique. Vu qu'à l'heure actuelle, sa matrice est en cours de migration ou de finalisation, on n'a pas pu le faire extraire comme un tableau.

Dans ce rapport de présentation, vous intégrez les missions que nous avons réalisées pour 2024. On a fait plusieurs visites et actions :

- La rédaction et la mise en forme de la note du port des équipements de protection individuelle (EPI) obligatoires dans les établissements. On remarque souvent un non-port de chaussures de sécurité ou de gants ;
- La poursuite en 2024 de la mise en place des trousseaux de secours au sein des véhicules de la collectivité ;
- Les formations des secouristes au travail, premier secours en santé mentale en collaboration avec la Direction de la formation. 33 agents ont déjà été formés.

**Mme DELBEGUE-CAYOUN :** Les 33 agents concernent-ils cette année ou les deux ans ?

**M. CHENU-VIVIER :** Ce n'est que sur cette année, on parle de l'année en cours.

- La réorganisation des procédures de sécurité incendie avec les kits d'évacuation. Il y a eu neuf jours de sensibilisation et 170 agents formés. C'est trop peu pour moi ;
- La création et l'animation par les conseillers de prévention des six réseaux par département ;
- L'animation du réseau Teams des assistants de prévention ;
- La mise en place d'une nouvelle matrice DUERP et PAPRI Pact avec six réunions ;
- La mise en place d'un comité de pilotage (COPIL) « produits d'entretien ». Nous avons eu une réunion la semaine dernière où nous avons énormément avancé. On est en cours de rédaction du référentiel. Il sera présenté aux membres du COPIL le 10 décembre prochain.
- La mise en sécurité des locaux pour un montant de 33 661 €. Je vous ai tout listé en dessous, je vous laisse en prendre connaissance ;
- L'amélioration des conditions de travail hors immobilier pour un montant de 36 000 €, dont l'amélioration des éclairages pour la circulation dans les escaliers Lentin et du parking Parisie et les fournitures pour des travaux faits en régie.

La deuxième partie du rapport porte sur les prévisions pour l'année 2025 :

- La formation des secouristes du travail et PSC1 ;
- La formation « premiers secours en santé mentale » déployée par notre psychologue du travail ;
- La formation « sous-section 4 amiante » des agents identifiés au premier semestre ;
- La poursuite des rencontres des assistants de prévention au sein des six départements ;
- La formation des assistants de prévention à la réalisation des analyses accident de service. Afin de traiter tous les accidents de service, le souhait était de faire monter en compétences nos assistants de prévention pour qu'ils puissent eux-mêmes réaliser l'analyse d'accident ;
- L'affichage des fiches de données de sécurité sur les postes de travail ;
- Le rangement du stockage des produits dangereux ;
- L'accompagnement psychologique avec la ligne d'écoute.

**Mme la Présidente** : Merci beaucoup.

Avez-vous des questions, des interventions ?

**Mme LIRON (ALLIANCE)** : Merci.

Comme l'a dit Sébastien, le PAPRIACT découle du DUERP, le document n'a pas pu être finalisé, il nous semble donc difficile d'émettre un avis sur un document que nous n'avons pas. En outre, même si nous avons à disposition un rapport de présentation, il nous semble que certains éléments essentiels doivent être présents, notamment l'information précise sur les actions de prévention, les objectifs de ces actions, le calendrier de leur mise en œuvre, la liste des référents en charge de ces actions et le budget prévisionnel nécessaire à leur mise en œuvre.

**M. CHENU-VIVIER** : Je vais répondre. Je parle pour notre direction.

Le départ de deux conseillers de prévention chamboule un peu la direction. Comment voulez-vous que, en fin d'année avec deux conseillers de prévention qui changent de direction, on puisse balayer un planning d'action avec un budget ?

Nous ne savons pas s'ils seront remplacés. S'ils le sont, il faut un temps pour que les nouvelles personnes arrivent et prennent leur poste.

À part si vous avez quelqu'un en informatique qui prenne la main, je vous le souhaite mais cela sera tendu.

Ces actions sont menées, mais on ne peut pas vous fournir de calendrier à l'heure actuelle, du fait que l'on est en cours de construction ou de finalisation de construction avec les différentes directions concernées.

Pour la formation « sous-section 4 amiante », on vient de statuer avec l'équipe formation qui seront les premiers formés et le coût. Il faut effectuer un marché public pour le faire.

Pour les poursuites des rencontres, il faut positionner les calendriers pour les rencontres des assistants de prévention dans les six départements. Il faut que cela corresponde avec les établissements pouvant nous recevoir et le calendrier des personnes qui nous succéderont. Budgétairement, on ne peut pas vous mettre une date et se projeter. Cela aurait été faisable si Laurence et moi étions restés dans la collectivité. Ce n'est pas que l'on ne veut pas, c'est que l'on ne peut pas pour l'instant.

**Mme LIRON (ALLIANCE)** : Pour réagir sur cette intervention, peut-être aurait-il été envisageable de différer un avis sur cette question, étant donné que l'on n'a pas tous les éléments pour donner notre avis.

**Mme la Présidente** : Pourquoi pas. Maintenant que le travail est fait, je pense qu'il faut toujours battre le fer quand il est chaud. Le travail a été fait, il nous a été présenté par M. CHENU-VIVIER qui a réalisé ce travail. Je pense important de voir si vous êtes d'accord avec les actions envisagées.

Cela étant, il est évident que leur mise en œuvre nécessite une force de travail et qu'il va falloir attendre un peu. Il est vrai que les recrutements sont toujours un peu longs. Personnellement, je préfère toujours que l'on recrute les bonnes personnes quitte à attendre un peu. Je pense qu'il faut

le temps du recrutement pour la mise en œuvre. Pour moi, cela n'empêche pas que vous puissiez apporter un avis sur les éléments qui vous sont présentés. Je trouve même que c'est important, en conclusion du travail qui a été fait, de dire si vous amendez et si vous êtes d'accord.

Charge à la F3SCT de revenir sur le sujet. Vous avez aussi raison, il faut le mettre en œuvre, il faut un calendrier et des ressources. Charge à la F3SCT de réexaminer ces éléments quand ils seront possibles.

**Mme LAMY** : J'ajoute que les mises à jour du DUERP et du PAPRI Pact doivent être présentées une fois par an à la F3SCT. Même s'il est incomplet, on se doit de le présenter. Si on ne l'avait pas fait, on pourrait aussi nous dire que l'on n'a pas présenté un premier document sur ce que l'on a fait pour l'année 2024.

**Mme VENTURO** (CFDT) : On est favorable à ce document.

Il y a des formations. Je ne veux pas minimiser votre rapport, mais il n'y a pas forcément toujours besoin d'assistant de prévention et de conseiller de prévention pour faire des formations premiers secours, amiante. Vous pouvez peut-être obtenir ces marchés avec des organismes que vous avez déjà.

Les formations gestes et postures pourraient aussi se mettre dans la prévention.

Les formations pour les secours incendie ont été faites en 2024. De nouvelles personnes arrivent régulièrement. Plein de formations pourraient déjà être envisagées pour 2025 et mises en place si on votait ce document.

**Mme ROMMEL** (CFDT) : J'ai une petite question concernant les autres actions poursuivies en 2025. La liste n'est pas exhaustive, pourra-t-on en rajouter au fur et à mesure des besoins ?

**M. CHENU-VIVIER** : Pour répondre à la première question d'Armande ROMMEL, oui, on peut toujours en rajouter, c'est possible, c'est ce que l'on appelle un échange.

Pour la deuxième question portant sur la formation incendie, vous n'avez qu'un seul formateur au sein de la collectivité, c'est moi. Si vous remontez aux pages précédentes, on a formé 170 agents, alors que l'on pouvait accueillir des sessions de 30. Excusez-moi, cela fait très personnel mais j'aurais pu former la totalité de la collectivité en quatre sessions. Je parle pour les bâtiments du siège sur l'évacuation.

En parallèle de cela, j'ai échangé avec l'équipe formation afin de mettre en place la formation « manipulation des extincteurs », qui est réglementée et obligatoire.

C'est en cours, mais il faut refaire un marché pour certains et planifier des dates. C'est le télescopage de plusieurs choses. Notre départ écrase un peu l'histoire. Il y a un choix à faire pour certaines choses.

**M. ROUSSET** (CGT) : Je partage l'avis de mes collègues de la CFE-CGC sur notre difficulté à nous prononcer. Un rapport nous est présenté qui est le suivi du programme d'action. On est sur quelque chose qui a commencé et qui continue. *A priori*, l'objectif est plutôt de nous présenter le PAPRI Pact 2025. L'obligation légale est de nous présenter le PAPRI Pact 2025. Déjà, je ne suis pas sûr que cela réponde à la commande de la loi. Le souci est qu'il est très difficile de se prononcer. Si j'ai bien compris, le PAPRI Pact dépend du DUERP et cela concerne uniquement les agents du siège.

**M. CHENU-VIVIER** : Oui, toujours.

**M. ROUSSET** (CGT) : La moitié des actions concernent les agents des lycées. Ces actions doivent-elles être présentées comme le suivi du PAPRI Pact ? Il me semble que non, mais je peux me tromper. J'ai un problème de compréhension générale du document.

Par ailleurs, concernant la mise en œuvre et les montants financiers des interventions, on voit bien que l'on est uniquement sur le siège. Si on mélange le siège et les lycées, ce serait très intéressant mais ce serait compliqué. On ne peut pas être un peu sur l'un et un peu sur l'autre. Afin de faciliter notre travail, on devrait se cantonner à ce que semble devoir être le PAPRI Pact, c'est-à-dire uniquement les actions des agents du siège, des équipes mobiles et des Maisons de Région. Des éléments existent et font partie d'un bilan tout à fait honorable mais, à mon avis, n'ont rien à faire dans le bilan du PAPRI Pact et *a fortiori* encore moins dans le PAPRI Pact à venir.

**M. CHENU-VIVIER** : Pour répondre à la question, ceci ne concerne que les agents du siège. La formation des secouristes au travail PSC1 est une obligation réglementaire. M. BOUCHER le répète

souvent, tous les agents de la Fonction publique doivent être formés. C'est prévu et cela ne concerne que les agents du siège. Cela sera aussi déployé en parallèle pour les agents des lycées, mais ceci n'apparaît pas dedans.

La formation aux premiers secours en santé mentale est soit pour le siège soit pour les lycées. Cela dépend, tout le monde s'inscrit avec son souhait.

Pour la formation « sous-section 4 amiante », les agents des EMOP et des EREEL sont les premiers à être formés, étant donné qu'ils effectueront des travaux de chaufferie, de plomberie et de perçage de tous. Il s'agit bien d'agents du siège.

Pour la poursuite des rencontres des agents de prévention, vous avez des assistants de prévention au siège et aussi dans les départements. L'idée est que cela se maintienne dedans et que cela y reste.

Pour la formation des assistants de prévention, c'est dans le même pôle. Il s'agit soit d'agents du siège soit des agents des lycées.

L'affichage des fiches de données de sécurité sur les postes de travail concerne surtout les EMOP et les EREEL, où il y a parfois des gros trous ou des lacunes.

Le rangement des produits chimiques est à destination des EMOP et des EREEL. Parfois, les actions ne sont pas faites ou en cours de réalisation.

L'accompagnement psychologique concerne aussi bien les agents du siège que les agents des lycées avec la ligne d'écoute.

Certaines parties ne sont que pour les agents du siège et d'autres sont identifiables pour les deux côtés. Un PAPRIACT peut être fait pour les agents du siège et une proposition ou un exemple de formation à destination des établissements.

**Mme la Présidente** : En fait, on doit donner l'avis sur le PAPRIACT du siège. Effectivement, votre document s'intitule « suivi du programme 2024 ». Il ne s'agit pas du programme 2025, mais du suivi du programme 2024 qui indique les actions à poursuivre en 2025. On suit le programme, on indique que l'on n'a pas tout fait. On a formé 170 agents en sécurité incendie, les autres agents seront à former en 2025 par définition. Cela étant, en fin 2024, on doit émettre un avis sur le bilan de suivi de programme qui indique des choses faites et des choses à poursuivre.

Est-ce bien cela ? *Oui.*

Est-ce plus clair ?

**M. ROUSSET (CGT)** : On ne l'avait pas compris ainsi. On avait un doute sur l'aspect « 2024-2025 ».

Comme le disait ma collègue tout à l'heure, notre PAPRIACT existant est celui du tableau dont la matrice est en cours de révision. Je comprends la difficulté de le présenter sans la matrice. On a remis le nez dans le PAPRIACT 2024 en préparant la F3SCT. Il est difficile de s'y retrouver entre la présentation d'aujourd'hui et le PAPRIACT existant.

On ne dit pas que l'on est contre, mais on a du mal à se prononcer par rapport au document présenté. Comment garantit-on que certains éléments ne risquent pas d'être oubliés à l'avenir, en plus avec le contexte que vous évoquez ?

Il ne s'agit pas de bloquer quoi que ce soit. On va voter, il n'y a pas de souci. Comprenez notre difficulté. Le document de l'année dernière était sous forme d'un tableau assez complet, même si on avait eu une réflexion portant sur les couleurs difficiles à lire à l'époque. Désormais, c'est plus facile à lire, mais un peu trop rapide. Notre crainte porte sur une dégradation du PAPRIACT au fur et à mesure des années.

**M. CHENU-VIVIER** : Voici la nouvelle matrice qui sera remplie demain avec les représentants. On pourra mettre en place des actions de formation et de matériels. On sait déjà tout cela. La partie « humaine et pilotage » est déjà établie. Les plans d'action par outil de travail pourront être sortis demain. En revanche, la partie budgétaire sera un peu difficile.

Comme vous l'avez proposé, il faudrait peut-être refaire un point dans le premier semestre 2025, sur ce que l'on extrait du futur PAPRIACT, où on en est et si tout est bien intégré à l'intérieur. C'est une proposition.

**Mme la Présidente** : En fait, vous allez remplir ce document, mais on ne l'a pas encore. On peut attendre et le présenter le document rempli lors de la prochaine F3SCT.

**Mme LAMY** : S'il est fait demain, on peut le renvoyer à toutes les F3SCT.

**Mme la Présidente** : Demain, c'est avant Noël.

**Mme LAMY** : On peut vous l'envoyer pour la prochaine F3SCT.

**Mme la Présidente** : A ce moment-là, on donne l'avis la prochaine fois sur ce document qui représentera un point d'étape et un plan d'action à poursuivre.

**Mme LAMY** : Non, on donne l'avis.

**Mme VENTURO (CFDT)** : Je suis d'avis de donner un avis maintenant sur le PAPRI Pact et de revoir le document qui sera complété à la prochaine F3SCT pour en discuter. Cela nous donnera aussi l'occasion de poser des questions sur le tuilage avec les départs et les arrivées. Mars, c'est demain mais on a un peu de temps. Peut-être qu'en mars, on pourra avoir des informations sur les suivants qui devront prendre le relais des assistants de prévention. Il faut savoir comment ils l'intègrent dans leur travail.

Si on ne donne pas un avis aujourd'hui, on craint que cela bloque. On attend la formation « sous-section 4 amiante » depuis longtemps. On n'a pas envie que cela ne fasse pas parce qu'on n'a pas donné d'avis aujourd'hui.

Je préfère procéder en deux étapes : d'abord, donner l'avis maintenant, puis revoir le document complété à la F3SCT de mars et d'en profiter pour parler avec les successeurs de leur vision concernant la mise en place de ce PAPRI Pact.

Merci.

**M. BAIJOT (ALLIANCE)** : Ce PAPRI Pact 2025 n'ouvre aucun crédit, ce qui n'aurait dû faire aucune ligne de crédit. En l'occurrence, cela ne bloquera rien qu'on le vote ou pas. De toute façon, vous ferez les actions que vous voulez faire, que ce document soit voté ou pas.

Je propose de voter ce qui a été fait pour le suivi de programme annuel pour 2024. 2025 sera à venir. Un vote de 2025 reporté à la prochaine F3SCT ne bloquera absolument rien de ce que ce que l'on voudrait faire ou non.

En revanche, il n'y a rien d'exhaustif dans les huit lignes notées ici avec le mélange du siège et des lycées. Cela ne va pas. Ce n'est pas un PAPRI Pact. Ces huit volontés ne valent en rien ce vote « pour ou contre ». On ne vous empêchera pas de les faire.

Je demande que les actions poursuivies en 2025 soient enlevées de l'avis et que l'on représente un nouveau pas PAPRI Pact dès que l'on pourra.

**Mme la Présidente** : Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas.

À la suite des deux interventions, je vous propose de voter un avis sur ce document, qui est un point d'étape, un bilan du PAPRI Pact 2024 et qui cible des actions en cours, des actions réalisées et des actions à poursuivre. Ce travail a été fait. Je trouve logique que l'on donne un avis sur ce travail réalisé.

On est bien d'accord que vous recevrez le document qui détaillera les actions pour 2024. Ensuite, pour 2025, nous allons voter le budget de la Région lors de la session de décembre. Les budgets ne sont pas engagés pour 2025. Vous dites qu'il n'y a pas de ligne de crédits engagés. Le budget 2025 sera voté le 19 décembre.

Certaines actions devront attendre qu'il y ait des recrutements. Je doute que l'on ait deux chargés de prévention le 11 mars. Quand les chargés de prévention arriveront, ils auront des éléments 2025 qu'ils devront mettre en œuvre. Bien évidemment, on reviendra devant la F3SCT à ce moment-là.

Je vous propose que l'on apporte un avis sur ce suivi 2024.

**Le PAPRI Pact (Programme pluriannuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail) reçoit un avis favorable des représentants du personnel présents de la CGT, de la CFDT. Alliance votre contre. FO et FSU s'abstiennent.**

**Le PAPRI Pact (Programme pluriannuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail) reçoit un avis favorable du collège des représentants de la collectivité présents.**

**Mme la Présidente** : Je vous remercie.

#### **IV – Présentation des analyses accidents réalisées dans les Établissements suivants**

- LEGTA de la Saussaye

**M. BAIJOT (ALLIANCE)** : Il s'agit du Lycée de La Saussaye avec un accident de service le 21 juin dans la cuisine.

L'agent nettoyait la machine à pain avec une balayette quand son doigt a touché malencontreusement la lame de la machine.

L'agent terminait son service de la semaine avec le nettoyage de tout en fin de semaine, dont la machine à pain. Cette tâche était d'ailleurs notée comme étant imprévue dans le Cerfa pour l'accident. Ses horaires sont de 11 heures 45 à 20 heures 45 du lundi au jeudi, pour assurer le repas des internes le soir, et de 7 heures 30 à 14 heures 30 le vendredi puisqu'il n'y a pas d'internes le soir.

L'agent était dans l'équipe de la cuisine en tant qu'aide de cuisine. Elle nettoie cette machine sans difficulté usuellement mais, ce jour-là, sa main a effleuré la lame de la trancheuse à pain et son index de la main droite a été nettement entaillé par la cible.

Nous avons vérifié qu'un arrêt automatique se produit lorsque le capot de la trancheuse est ouvert. En l'occurrence, elle était en fonctionnement, mais on en a profité pour regarder le fonctionnement de la machine. Il est à noter que la lame ne s'arrête pas au même endroit, mais de manière aléatoire. Cela signifie que quand l'agent la nettoie, la lame n'est jamais ou presque au même endroit. Parfois, des habitudes sont prises. Ici, comme par hasard, elle présentait son côté tranchant.

L'agent voulait faire un nettoyage correct avec une petite balayette pour enlever les miettes coincées dans les recoins. La balayette étant d'une efficacité relative, elle n'a pas permis d'obtenir un bon résultat, donc l'agent a mis la main, ce qui a engendré une coupure.

L'agent précisait toujours porter ses EPI et vêtements de travail. En l'occurrence, un gant anti-coupure aurait été bien, l'agent n'en a pas à sa disposition.

Tout de suite après l'accident, elle a tenté de joindre l'infirmière qui n'était pas présente. Elle s'est soignée en cuisine avec la trousse à pharmacie à disposition.

La journée terminée, elle est passée en pharmacie. Elle est partie toute seule de l'établissement. Elle a pris un rendez-vous avec son médecin traitant. Le temps de trouver un créneau avec son médecin, ce dernier n'a pas fait de suture et a prescrit un arrêt de travail d'une semaine pour que la cicatrice se referme. On la voit très nettement.

L'agent n'a pas voulu encombrer les urgences. La résilience de nos agents dans les lycées est assez impressionnante, elle s'est même excusée de s'être coupée.

Cette coupure vient clairement d'une volonté de recherche de qualité, de bien nettoyer, d'être perfectionniste à des fins respectables et indispensables d'hygiène. La balayette n'est pas efficace. Il convient de rechercher une autre méthode. Il ne peut pas être question de souffler les miettes, mais possiblement de les aspirer. Un aspirateur à main sur batterie avec un embout long et légèrement flexible devrait répondre aux besoins d'hygiène de cette trancheuse.

Nous avons travaillé sur d'autres éléments dans le lycée qui sortent un peu de l'arrêt de travail.

En conclusion, la procédure de nettoyage de la machine à pain n'est pas adaptée. Il sera nécessaire d'acheter un aspirateur à main spécifique à la machine à pain. De plus, un avertissement devrait être placardé sur le capot de la machine pour expliquer comment faire cette manipulation.

Les préconisations sont d'acheter rapidement un aspirateur à main, de disposer de gants anti-coupure, de mettre un avertissement sur le capot de la machine et de compléter la trousse à pharmacie parce qu'il y avait quelques lacunes.

**Mme la Présidente** : Merci beaucoup.

**Mme VENTURO (CFDT)** : Je voulais ajouter que, la semaine dernière, au lycée de Gien, le même accident est survenu avec une machine à couper le pain.

**Mme la Présidente** : Merci beaucoup de cet éclairage.

**Mme ROMMEL (CFDT)** : On avait déjà eu le cas il y a quatre ou cinq ans.

**Mme la Présidente** : C'est souvent, oui.

**Mme ROMMEL** (CFDT) : On avait déjà préconisé l'achat d'un aspirateur. On avait un aspirateur dédié au nettoyage de la trancheuse à pain dans un des lycées.

**Mme la Présidente** : Vos préconisations sont toutes importantes. L'information sur la dangerosité n'apparaît peut-être pas aux agents de prime abord. Les EPI sont importants, notamment utiliser un gant. On engage la main, ce n'est pas du tout comme un aspirateur.

Ces préconisations sont à la fois transmises aux lycées et aux services pour l'achat d'un aspirateur pour les trancheuses.

**M. GOUGIS** : Je ne suis pas un spécialiste de l'équipement le plus adapté pour nettoyer. Si les lycées ont pris des aspirateurs, il faut peut-être effectuer des rappels. On a une campagne tous les ans d'achats d'équipements fonctionnels. On aura une vigilance particulière sur ces équipements, puisqu'il semblerait qu'il y ait des accidents répétés. Il faut que l'on veille à ce que les établissements puissent acquérir cet équipement, sous réserve que ce soit bien le plus adapté. *A priori*, c'est le cas.

**M. BAIJOT** (ALLIANCE) : En l'occurrence, certains établissements ne disposent pas de trancheuse à pain car ils font des boules de pain. Dans votre recensement des établissements disposant de trancheuse à pain, il serait bien de leur envoyer un correctif avec les nouvelles préconisations. Sinon, on va prendre le temps d'avoir un accident partout.

**Mme la Présidente** : On peut l'envoyer à tous les établissements, sans faire de tri.

M. CHENU-VIVIER, par rapport à cette suggestion ?

**M. CHENU-VIVIER** : On va faire plus simple. On va monter une note en collaboration avec notre direction sur l'entretien, l'utilisation et le nettoyage de la machine. Cela s'appelle une fiche de poste, une notice de sécurité au matériel, qui est obligatoire. Une fois qu'elle sera validée par M. BERTHE et moi-même, on l'enverra à tous les établissements. Ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas de machine à pain aujourd'hui qu'ils n'en auront pas demain. On va faire de la prévention en premier.

**M. GOUGIS** : Sur ce dernier point, on pousse vers du pain tranché plutôt que du pain en morceau parce qu'il y a beaucoup de gaspillages alimentaires liés à cela. C'est plus sage de former tout le monde.

**Mme VENTURO** (CFDT) : M. CHENU-VIVIER vient de répondre un peu à ce que je voulais dire. Au-delà du matériel à mettre à disposition, il faut bien informer les agents. Parfois, ceux qui utilisent la machine à pain ne sont pas forcément des agents de la restauration, cela peut être des agents qui ont plus l'habitude d'utiliser une balayette, qui iront peut-être plus vers une balayette plutôt que vers un outil un peu plus perfectionné. Je pense qu'il faut vraiment aller dans la communication avec les fiches de sécurité pour tous les agents qui utilisent ou qui sont susceptibles d'utiliser une trancheuse à pain.

**Mme la Présidente** : Tout à fait, merci beaucoup.

**Mme DELBEGUE** : J'aimerais faire un petit rappel sur la présentation des accidents du travail. On avait convenu il y a déjà quelque temps de rendre ces présentations anonymes. Le fait qu'il y ait le nom de l'agent n'apporte rien à la présentation de l'accident du travail. Il faut que l'on soit tous attentifs à cette présentation.

**Mme la Présidente** : Vous avez raison, merci de ce rappel.

**M. BRANSOL** (FSU) : Pour l'accident en question, peut-être peut-on faire une solution d'urgence ? On peut acheter un aspirateur tout de suite, au lieu de donner une préconisation qui va prendre du temps.

**M. CHENU-VIVIER** : Lors de cette analyse d'accident de services avec les représentants, on l'avait déjà préconisé. Le choix du responsable d'équipe et du secrétaire général était de l'acheter dans les semaines à venir. Je ne sais pas si c'est fait.

**M. BAIJOT** (ALLIANCE) : Je pense que Jean-Marie parlait de tous les autres établissements n'ayant pas d'aspirateur.

**Mme la Présidente** : Oui, M. BRANSOL parlait de l'urgence dans les établissements.

**Mme ROMMEL** (CFDT) : Nous sommes allés au lycée Pasteur Le Blanc le 26 septembre pour un accident de travail survenu le 26 août 2024. L'agent s'est coupé le petit doigt gauche lors du nettoyage de la machine à trancher, dans le cadre de la désinfection au retour des permanences.

Comme vous le savez, avant la rentrée scolaire, il y a des permanences pour nettoyer et désinfecter l'ensemble de la cuisine, des machines, outils et couverts pour que tout soit prêt pour la rentrée. L'ensemble du personnel de la cuisine s'y attelle dès le début. Cela correspond à la dernière semaine du mois d'août.

L'agent concerné est le second de cuisine. Il précise bien l'entretien et le nettoyage du poste de travail. Il précise aussi que le poste nécessite de maîtriser le plan de nettoyage et de désinfection, et que le port des EPI est bien noté dans les contraintes du poste.

On a la fiche de poste. Les EPI fournis sont conformes au référentiel de la Région.

En dessous, il y a trois cuisiniers, un du matin et deux du soir.

L'agent réalise usuellement la désinfection de la trancheuse quand il a le temps de le faire.

Un affichage est présent à côté de la machine et fait ressortir les précautions à prendre. Toutefois, il n'y a pas de gant anti-coupure ni de remise à zéro de la lame de tranchage.

L'étiquette d'origine est en trop mauvais état pour être utile. La machine daterait de 2008.

L'agent de nettoyage commence le nettoyage et la désinfection de la machine à trancher, qui est débranchée. Le spray en main droite et le chiffon de nettoyage en main gauche, l'agent entame le nettoyage. Il n'a pas vérifié la remise à niveau de la lame et celle-ci était réglée autour de 5 mm depuis la fin de l'année scolaire.

Forcément, le mouvement de la main gauche tenant le chiffon a fait qu'un doigt a rencontré la lame et a accroché la langue. Il n'avait pas de gant anti-coupure.

L'agent s'est entaillé le petit doigt de la main gauche. Il a effectué une compression avec un torchon. Il a prévenu le commis de cuisine qui l'a emmené aux urgences distantes de 500 mètres.

Pendant les permanences, il n'y a pas d'infirmière.

Le médecin aux urgences a constaté la compression, mis un point de colle et un pansement. Il n'y a pas eu de point de suture mais un arrêt de cinq jours.

À la suite de cet accident, le chef de cuisine a élaboré une nouvelle fiche pour l'entretien de la machine.

Cependant, la procédure de nettoyage et de désinfection de la machine à trancher n'est pas adaptée. Il sera nécessaire de revoir la fiche qui est placardée à proximité de la machine.

Concernant nos préconisations, il s'agit de refaire la fiche concernant la machine et faire ressortir l'emploi des gants anti-coupure pour le nettoyage ; faire une liste de contrôle ultime en fin d'année scolaire pour tous les ustensiles et machines avec la mise en protection ; faire une liste de reprise primaire avec un contrôle des protections, notamment pour voir si tout a été mis à zéro.

**Mme la Présidente** : Merci beaucoup.

Cela me semble tout à fait pertinent.

Ces trancheuses sont vraiment très dangereuses. Les EPI reviennent à chaque fois, notamment les gants anti-coupures. Cette action est peut-être urgente.

**Mme LEFEVRE** : J'ai une petite précision. On s'aperçoit que la prévention des centres de secours n'est pas du tout instaurée au niveau des équipes. C'est du bon sens.

**Mme la Présidente** : Ils ne savent pas qui prévenir.

**Mme LEFEVRE** : Ils ne connaissent pas les risques encourus s'ils ne préviennent pas les bons interlocuteurs. C'est vrai dans plusieurs lycées. Humainement, les collègues ne les laissent pas et les prennent en charge. Cela part dans tous les sens.

On le rappelle à chaque fois. On ne l'a pas noté ici. Une future action pourrait porter sur la procédure à suivre lorsqu'on est témoin d'un accident de travail. Je ne prends pas mon collègue dans la voiture, même si je veux bien faire.

**M. BRANSOL (FSU) :** J'ai été témoin d'un accident de travail, mon chef s'est blessé à la tête et nous avons appelé les pompiers. Le problème est qu'ils ne se déplacent pas. Soit vous payez une ambulance privée, soit vous l'emmenez par vos propres moyens.

**Mme LEFEVRE :** En l'occurrence, s'ils ne se déplacent pas, on suppose que la situation ne le nécessite pas. En cas de problématiques, la personne qui a prévenu est couverte, tout est tracé et enregistré au niveau des pompiers.

Là, on est sur quelque chose de légal. Ce ne sera pas de notre responsabilité. On a prévenu, on a fait le nécessaire, on est couvert. Cela ne change pas la finalité.

**Mme ROMMEL (CFDT) :** Je reprends les paroles de mon collègue Sébastien. On ne prévient pas les pompiers en premier, on appelle le SAMU, le 15. Ils ont la capacité de vous dire ce qu'il faut faire. Le 18 est un faux ami. Un médecin au bout du fil vous dira ce qu'il faut faire et enverra une ambulance, les pompiers ou un véhicule sanitaire. Je pense que c'est plus une méconnaissance.

Il faut mettre à disposition du siège et des lycées une procédure en cas d'accident. C'est important de faire un rappel, comme pour les trancheuses.

**Mme la Présidente :** Je l'ignorais et j'aurais appelé les pompiers.

**Mme LAMY :** Quand Sébastien est arrivé au sein de la collectivité régionale, une des premières choses qu'il a faites est d'établir des fiches sécurité concernant les bâtiments, en rappelant les points de rassemblement. On avait noté que faire en cas d'incendie ou lors d'un accident. On avait rappelé les numéros de téléphone pour les secours.

**M. CHENU-VIVIER :** On a entendu, pendant des années, que le pompier nous sauve. Oui, il fait du secours à la personne, mais il n'est potentiellement pas apte. C'est ce que l'on appelle un paramédical. Il ne donne aucune action, il ne peut pas recoudre. Il n'effectue que certains soins d'urgence. Je vous rappelle que lorsque vous appelez le 15, un médecin régulateur sera au bout du fil et saura juger, suivant la gravité, vers où renvoyer la victime.

En dernier lieu, pour le transport, ce seront les pompiers, une ambulance privée, un véhicule sanitaire. Sur le choix du médecin régulateur, il peut déclarer que l'agent peut regagner son domicile par ses propres moyens ou par quelqu'un de sa famille. Toutes les conservations du 15 sont enregistrées afin de garantir la sécurité des personnes. Il faut juste prendre les bons réflexes. Les pompiers, le 18, sont là pour un incendie. Pour un secours à la personne, c'est le 15 d'abord.

**Mme la Présidente :** Merci pour ces actions importantes à suivre.

## **V – Présentation du compte rendu de la visite de la F3SCT réalisée au LGT Marguerite de NAVARRE**

**M. LAMY (CGT) :** Je vais être tout seul pour vous présenter ce rapport.

Cette visite de site a été réalisée le 6 juin dernier au lycée Marguerite de Navarre à Bourges. Il s'agit d'un vieux lycée datant du début du XXe siècle, très joli par ailleurs, mais très mal isolé comme on le verra par la suite.

Nous avons identifié cinq risques et gênes et un sixième que nous avons appelé « divers ». On passera assez rapidement au dernier.

Pour le premier, on a trouvé qu'il y avait énormément de produits chimiques, pas toujours très bien stockés d'ailleurs. Pour tout vous dire, c'est la première fois que j'en vois autant. Il y a une énorme quantité de bombes aérosols pour les insectes, il y a de quoi tuer pas mal d'insectes. C'est assez impressionnant.

On a l'impression qu'on les a posés partout où on a trouvé de la place. Il y en a un peu dans tous les coins, même dans les endroits complètement inattendus, comme dans le bureau de la gestionnaire.

On a fait un certain nombre de propositions. Au-delà de cela, il nous semblerait prioritaire de remettre en place une politique concernant ces produits chimiques. On n'est pas des spécialistes, mais je peux vous donner quelque exemple.

On propose de :

- Mettre aux rebus les produits dangereux et trop vieux, à commencer par ceux disposant des anciens pictogrammes et qui ne sont plus commercialisés depuis 2017 ;
- Réduire la quantité de ces produits stockés ;

- Opter pour des produits moins nocifs et plus écoresponsables, parce qu'on a souvent des produits corrosifs avec des produits inflammables ;
- Disposer les produits dangereux dans des bacs de rétention.

Il nous a semblé très important de mettre ce point en premier.

Le deuxième point, un peu moins critique, concerne la ventilation. On a remarqué une ventilation défaillante de manière générale, notamment au niveau des vestiaires, mais pas seulement. On n'a pas vu de ventilation au niveau du local contenant les produits chimiques.

On a eu accès au rapport ENGIE qui montre que l'établissement fait le nécessaire au niveau de l'entretien. Il ne précise pas si les ventilations sont défectueuses ou pas. Il serait intéressant de faire un audit complet sur le système d'aération actuel.

Le troisième point concerne l'électricité qui est vétuste au niveau des ateliers. Cela ne touche pas l'ensemble du lycée. D'après ce qu'ils nous ont dit, une remise aux normes devrait être faite en 2024 ou 2025. Peut-être que M. LAVOISIER ou M. GOUGIS pourront nous en dire deux mots.

Le quatrième point porte sur un risque d'incendie. Nous avons remarqué que les extincteurs ne sont pas toujours accessibles. Certains sont très hauts alors qu'ils sont très lourds. D'autres sont absents. Il n'y a pas d'extincteur dans le local des produits chimiques. On en revient toujours à ce premier point.

On propose de former les agents au risque incendie. On nous a confirmé que ce n'était pas forcément fait partout. On propose également de revoir le positionnement, la quantité, la distribution des extincteurs avec des personnes spécialisées, parce que ce n'est pas notre domaine. J'ai regardé les textes, je sais maintenant que la hauteur doit être à 1,20 mètre. Cependant, je ne le savais pas quand j'étais sur place.

Le cinquième point concerne un bâtiment qui date du début du XXe siècle, qui est protégé au patrimoine. Cela veut dire qu'il n'est pas isolé. Ce sont des murs de pierre de taille, c'est très joli, mais c'est une passoire thermique. Ils ont bien essayé de mettre du survitrage sur les fenêtres, mais les températures sont montées très vite au mois de juin.

Évidemment, on va vous faire des propositions assez classiques : isoler les murs et remplacer les fenêtres. Cela a un coût extrêmement important. Il me semble qu'un plan est fait au niveau des lycées. Je ne sais pas si celui-ci en fait partie. Cela risque d'être compliqué, on ne pourra pas faire de l'isolation par l'extérieur côté rue, ce serait dommage parce qu'il est vraiment très joli.

En tout cas, cela revient très souvent au niveau des registres que l'on a pu consulter. Les gens se plaignent qu'il fait trop chaud en été et trop froid en hiver.

Ensuite, on passe aux points divers. Je ne vais pas tous les citer, mais en mettre deux en avant. Un monte-charge n'est plus du tout aux normes, avec des risques de chute.

Un autre risque peut être résolu assez rapidement, sans que cela coûte extrêmement cher. Tous les vendredis, plus de 500 kg de denrées alimentaires arrivent et sont disposés au ras du sol. Un homme doit les soulever tous les vendredis. On propose de faire l'acquisition d'un matériel adapté pour lui permettre de monter en hauteur ces charges lourdes sans effort. Cela évitera des problèmes musculosquelettiques.

J'en ai terminé.

**Mme la Présidente** : Merci beaucoup.

M. LAVOISIER sur les points qui vous concerne.

**M. LAVOISIER** : Je n'ai pas réponse à tous les sujets. J'avais relevé un certain nombre de choses.

Les produits chimiques relèvent clairement du lycée. On l'a déjà dit plusieurs fois. Le tri et l'évacuation des produits non spécifiques et non utiles relèvent de l'établissement.

En revanche, quand on a des locaux à risque moyen sur les produits chimiques, des ventilations peuvent être spécifiques soit par des armoires ventilées spécifiques, soit par des installations propres aux locaux. Aujourd'hui, cela ne relève pas des contrats que l'on a avec ENGIE sur le sujet. Ils ont la ventilation de confort sur la partie vestiaire ou sanitaire. Cela fait partie d'un point un peu particulier. Ce contrat est à prendre directement par le lycée sur ces questions de ventilation. On reverra avec ENGIE pour voir s'il n'y a pas de problématique particulière sur les moteurs de VMC, parce qu'on s'est aperçu que l'on avait des sujets dans d'autres lycées.

Sur l'électricité, on est en phase d'étude sur la mise aux normes électriques et incendie de l'ensemble des bâtiments. Cela inclut aussi la partie atelier. On est en phase avant-projet. Les travaux étaient normalement prévus l'année prochaine. Ils vont être décalés d'une année, pour des questions économiques, très clairement. De toute façon, le projet n'est pas encore prêt, c'est pourquoi on le décale aussi d'une année. On a également des problèmes autour des armoires électriques.

**M. LAMY** : Elles sont vétustes.

**M. LAVOISIER** : Cela représentait un gros budget de plus de 4 M€ sur l'ensemble du lycée. Ce n'est pas une petite paille.

Sur l'incendie, je vous confirme que les extincteurs devraient être mis à des hauteurs plus basses. Normalement, il y a un plan avec les implantations d'extincteurs. On va vérifier cela avant d'en implanter d'autres.

J'ai regardé rapidement le rapport de la commission sécurité. Il ne faisait pas état d'un manque d'extincteurs, mais il faut peut-être que je revérifie avec eux.

La formation est un nouvel élément. Une équipe sur l'EMOP 18 va se mettre en place pour la maintenance des extincteurs, sur la même philosophie que celle qui existe à l'EMOP 45. Ils réaliseront certainement l'entretien des extincteurs dans ce lycée, à commencer par ce qu'il y a de plus proche d'eux.

Concernant la question de la chaleur en été et le froid en hiver, effectivement, on a des sujets. Il faut savoir que le bâtiment en photo est celui où se trouvent l'internat, une partie de l'externat et la restauration scolaire. Les menuiseries de l'arrière ont été changées dans le cadre d'une opération en 2019. Celles-ci sont neuves. On avait toujours des problèmes de surchauffe l'été, donc on a changé les systèmes de volets à l'intérieur. On est soumis aux avis des architectes des Bâtiments de France, qui font que l'on ne peut pas toucher ni aux façades ni aux menuiseries et ne pas implanter de volets roulants à l'extérieur notamment.

Ce lycée n'est pas spécialement prévu dans la vingtaine de lycées à traiter. Au cas par cas, on peut faire des changements de menuiseries par rapport à cela.

Dans ce lycée, une grande verrière entre deux bâtiments de l'externat est extrêmement chaude l'été et extrêmement froide l'hiver. Cela dessert toutes les circulations. On le traitera d'ici un ou deux ans.

Je ne vous cache pas que c'est un sujet général. On a déjà fait des choses mais pas suffisamment, on commence à en faire un peu plus. Il faudra de très nombreuses années pour rendre nos lycées, comme tous les bâtiments, mieux supportables l'été.

Je crois que c'était à peu près tout pour moi. La partie matérielle n'est pas mon sujet, c'est plutôt celui de ma collègue.

**Mme la Présidente** : Merci beaucoup, M. LAVOISIER.

**M. LAMY** (CGT) : Pour rebondir sur ce que vous venez de dire, j'ai noté plusieurs points.

Pour les produits chimiques, ils ont besoin d'un accompagnement. Ils ne sont pas des spécialistes de l'entreposage des produits chimiques. Ils demandent un accompagnement, ils sont volontaires.

**Mme la Présidente** : On va reparler des produits chimiques parce qu'il y a un groupe de travail.

**M. LAMY** (CGT) : Il nous a semblé que certaines VMC étaient hors service. On n'a rien senti du tout, ce n'est pas évident sans échelle.

Une VMC est manquante, il s'agit de celle dans le local des produits chimiques.

**M. LAVOISIER** : C'est spécifique. Le local n'était pas prévu ainsi au départ.

**M. LAMY** (CGT) : C'est pourquoi il y a vraiment une réflexion globale à faire pour le système de ventilation. Ce n'est pas simplement un problème de maintenance, cela va bien au-delà de cela.

Le dernier point concerne les extincteurs dans le local des produits chimiques. Il n'y en a pas. On a vu un extincteur dans le couloir, alors peut-être que c'est interdit de mettre un extincteur dans cet endroit, mais on n'en a pas vu.

**M. LAVOISIER** : Il va répondre.

**M. CHENU-VIVIER :** Pour la partie des produits chimiques, il y a deux axes en parallèle. La construction d'un référentiel pour les produits chimiques plus respectueux de la santé humaine et de l'environnement est en cours d'élaboration et de rédaction. Laurence et moi avons créé une fiche réflexe. Je vais vous la partager.

Dans cette fiche, il y a l'explication du produit chimique en lui-même par les trois voies de pénétration, la fiche de poste, la partie réglementaire et les premiers secours. On va trouver dans cette fiche les incompatibilités de produits, comment cela se marie ou pas. À la fin, on trouve comment faire un local de stockage, avec quel matériel et quel extincteur. On l'a déjà déployée plusieurs fois avec mes collègues représentants de la F3SCT. L'idée est plutôt de la déployer à tout le monde. Il y a un parallèle : la création d'un référentiel et la réalité à un instant T. On va envoyer cette fiche pour que tous les établissements se rendent bien compte de la situation et des décisions à prendre.

En parallèle de cela, le référentiel viendra appuyer le changement de produits et de pratiques. Vous soulignez les produits vieux, le règlement CLP, la classification et le packaging. Cela a été revu en 2010 avec de nouveaux pictogrammes de danger et un nouvel emballage. À l'heure actuelle, on trouve encore des produits datant d'avant 2010, et parfois en quantité surprenante. On utilise les nouveaux produits et les anciens restent là. On ne les détruit pas, on ne les évacue pas. Cela présente des risques aussi bien pour la santé physique et humaine mais aussi pour toute la partie incendie. Un produit chimique, suivant la classification, peut devenir dangereux ou explosif.

**Mme la Présidente :** Merci beaucoup.

On va reparler du groupe de travail dans l'un des points suivants.

**Mme HERVIER :** Je voulais savoir si vous aviez constaté le point de manutention au niveau du magasin alimentaire ?

**M. LAMY (CGT) :** Je crois que c'est dans la réserve sèche.

**Mme HERVIER :** En 2020, j'ai acheté un gerbeur électrique pour le magasinier. À l'occasion d'un déplacement en 2022, je suis allée voir l'appareil pour bien m'assurer qu'il était là, il était bien en place et utilisé par le magasinier alimentaire. À l'occasion, je pourrais retourner voir où il est.

**M. LAMY (CGT) :** Oui, je n'ai pas vu de gerbeur. C'est dans le local de la réserve sèche. La personne continue visiblement de monter les charges en hauteur.

**Mme HERVIER :** À l'occasion, j'irai voir. Normalement, un gerbeur était prévu. On avait associé le magasinier pour qu'il puisse passer dans toutes les réserves du magasin alimentaire.

**Mme la Présidente :** Mme HERVIER, peut-être que vous pourriez passer un coup de fil suite à la visite.

**Mme HERVIER :** Oui, je ne vais pas y aller que pour cela. Je vais les appeler pour savoir s'il est toujours en fonctionnement.

**Mme la Présidente :** Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres réactions ou apports d'informations ? *Il n'y en a pas.*

On reviendra tout à l'heure sur le référentiel produit. On s'aperçoit que les produits chimiques représentent une problématique partout.

**M. BRANSOL (FSU) :** J'entends M. CHENU-VIVIER qui dit de recycler les produits. On rencontre le même problème. Cela coûte de l'argent et souvent le lycée nous le refuse.

**M. CHENU-VIVIER :** Pour répondre à votre question, j'ai été visité votre lycée. Cela a été demandé par le chef d'établissement. J'ai bien sensibilisé le chef d'établissement. Ils disposent d'un laboratoire de chimie et donc une obligation de faire reprendre leurs produits chimiques. Il est possible d'additionner les vieux produits dans le laboratoire de chimie. Tout cela est bien à la charge de l'établissement. Ils ont déjà un contrat, à eux de le mettre en place.

**Mme la Présidente :** Merci.

Avez-vous d'autres réactions sur cette visite ? *Il n'y en a pas.*

C'est donc une affaire à suivre, comme pour toutes les visites.

## **VI – Présentation par la Secrétaire de la F3SCT des visites pour l'année 2025**

**Mme la Présidente** : En termes d'organisation, on souhaite vraiment que les visites se poursuivent. On les avait interrompues à un moment, on avait réussi à refaire un programme et des visites ensuite. Néanmoins, il faudra tenir compte de la vacance de poste pour l'organisation du programme de visite et finaliser les visites qui ont déjà été faites et dont les rapports n'ont pas pu être encore rédigés. On est conscients que la charge est grosse.

Mme BOIVINET, je vous donne la parole.

**Mme BOIVINET** (Secrétaire de la F3SCT) : Merci, Mme la Présidente.

J'avais transmis la semaine dernière la liste des établissements que l'on souhaiterait visiter en 2025. Voulez-vous que je vous les relise tous ?

**Mme LAMY** : Oui, vous nous les présentez.

**Mme BOIVINET** (Secrétaire de la F3SCT) : On a trois visites dans le 45, une visite dans le 41, une visite dans le 37, trois visites dans le 28, une visite dans le 18 et une visite dans le 36. Pour certains, il s'agira d'un suivi de visite et, pour d'autres, une visite.

Cela concerne :

- Le lycée Jean Lurçat à Fleury-les-Aubrais ;
- Le LP Jeannette Verdier à Montargis ;
- Le EREA François Truffaut à Mainvilliers ;
- Le LP Jean-Félix Paulsen à Châteaudun ;
- Le lycée Alain Fournier à Bourges ;
- Le LPO Rémi Belleau à Nogent-le-Rotrou ;
- Le CFA de Blois horticole à Blois ;
- Le lycée agricole Tours-Fondettes à Fondettes ;
- Le LPO Jean Zay à Orléans ;
- Le lycée Pierre et Marie Curie à Châteauroux.

**Mme la Présidente** : Merci beaucoup.

Avez-vous un mot à rajouter sur les critères et le choix ?

**Mme BOIVINET** (Secrétaire de la F3SCT) : Le choix a été fait en concertation avec l'ensemble des membres de la F3SCT qui ont souhaité visiter ces lycées.

**Mme la Présidente** : Entendu. Il y a des suivis de visite et de nouvelles visites.

Y a-t-il des réactions ?

**Mme ROMMEL** (CFDT) : Pour information, le lycée Alain Fournier a eu quatre accidents de travail en l'espace d'un mois. J'ai voulu garder celui-là pour cette raison.

**Mme la Présidente** : On n'a pas encore fait d'analyse d'accident.

**Mme ROMMEL** (CFDT) : Oui.

**Mme la Présidente** : Effectivement, vous avez tout à fait raison.

**Mme ROMME** (CFDT) : Ils ont eu lieu les 14 octobre, 15 octobre, 21 octobre et 20 novembre.

Au total, il y en a eu sept depuis le début de l'année.

**Mme la Présidente** : Ce n'est pas anodin.

**Mme ROMMEL** (CFDT) : Cela fait quatre en un mois.

**Mme la Présidente** : Il se passe quelque chose. Les analyses d'accident nous en apprendront plus.

**Mme ROMMEL** (CFDT) : J'ai demandé à Mme LAMY de faire les analyses d'accident du travail.

**Mme LAMY** : Je n'ai pas répondu.

**Mme ROMMEL** (CFDT) : Je sais, ce n'est pas grave.

**Mme la Présidente** : Oui, c'est d'autant plus important d'identifier ce qu'il se passe, vous avez tout à fait raison.

Merci beaucoup. Je vous propose de passer au point suivant.

## **VII – Point d'étape sur les différents chantiers de la F3SCT**

**Mme la Présidente** : On a parlé du projet Dolet tout à l'heure.

Concernant les groupes de travail, on remarque que le groupe de travail sur les produits d'entretien est extrêmement important, c'est essentiel. Cela fait de nombreuses d'années que cela était évoqué. C'est un travail considérable, dont nos conseillers de prévention se sont chargés. Je propose que vous nous disiez où vous en êtes et que les membres du groupe de travail puissent aussi s'exprimer. Je crois que Mme THAUVIN en fait partie, qui est même référente de ce chantier pour la F3SCT. Voulez-vous commencer, Mme THAUVIN ?

**Mme THAUVIN (FSU)** : On va mettre en place des systèmes de test dans l'ensemble des établissements, par rapport aux représentants qui en font partie et nous-mêmes avec Laurence BOIZOT. Ces produits vont être testés pendant quinze jours dans deux services différents dans chaque établissement. À la suite de cela, on fera un retour d'analyse sur deux fonctionnements différents. L'un est microbiotique et je ne sais pas pour l'autre.

**M. CHENU-VIVIER** : Pour retracer tout cela, on a créé un COPIL « produits d'entretien ». Il y a eu à peu près une dizaine de réunions de travail. Nous avons identifié les matériaux par grande famille : sol, mobilier, surface. Il s'agissait d'identifier les produits nécessaires parce qu'on n'applique pas les mêmes produits sur un carrelage que sur un lino.

Nous avons fait intervenir deux prestataires : un fabricant de produits chimiques et un distributeur. Ils nous ont proposé une gamme de produits qui va être testée sur le mois de janvier. Ce sera testé quinze jours sur six établissements dans deux secteurs différents avec deux agents pour voir deux méthodes de travail différentes. Pour 15 jours suivants, ce seront d'autres produits utilisés de la même façon dans les six établissements avec deux agents aussi.

Le référentiel de produits chimiques est en cours de rédaction de ma part, et sera proposé en relecture le 10 décembre prochain. À l'intérieur de celui-ci, j'ai intégré la fiche prévention que je vous ai présentée. Cela expliquera comment lire une FDS. Quand je parle de FDS aux agents, beaucoup font les gros yeux comme si je leur parlais en chinois. L'idée est de sensibiliser les agents. Même si on arrive à trouver des produits plus respectueux de la santé humaine et de l'environnement, un produit chimique représente toujours un risque d'exposition.

**Mme la Présidente** : Merci beaucoup pour ce gros travail. Je crois que c'est vraiment un travail essentiel. Les tests lancés vont se dérouler puisque vous avez passé la main à des référents de terrain. Les éléments dont vous venez de nous parler pourront être adressés aux lycées dès l'approbation de la F3SCT.

**M. CHENU-VIVIER** : Oui, c'est cela.

Les tests seront réalisés courant janvier. Ensuite, Mme LAMY a planifié dans son calendrier une réunion pour le retour et l'analyse des tests. Une fois que les produits sont statués et approuvés, cela pourra être présenté en F3SCT. Ensuite, une autre phase démarre où les établissements se fournissent ou non. Est-ce la collectivité qui fait un marché public et les établissements se fournissent auprès de ce marché public ? Cela reste à voir.

**Mme la Présidente** : C'est effectivement un point de départ.

Mme LAMY confirme que l'on pourra présenter ce référentiel à la F3SCT du mois de mars, pour l'adresser aux lycées, en attendant que d'autres choix éventuels se fassent. C'est très important.

**Mme BOIVINET (Secrétaire de la F3SCT)** : Je vais profiter du fait que Sébastien soit encore là. Une nouvelle réglementation Certibiocide arrive pour les acheteurs, à compter du 1er janvier 2025. Qui sera formé ? Qui sera acheteur et pourra être décideur ?

**M. CHENU-VIVIER** : Cela date déjà depuis 2021. Son application est au 1er janvier 2025. Je rappelle qu'il y a une note d'information plutôt succincte, que j'ai transmise à d'autres personnes qui m'ont interpellé.

**Mme BOIVINET (Secrétaire de la F3SCT)** : Ce n'est pas bien !

**M. CHENU-VIVIER** : J'essaie de faire au mieux.

J'ai un point avec le service Formation pour voir qui nous formons. À la lecture de la note, il est bien noté que le décideur et l'acquéreur doivent détenir le Certibiocide. À l'heure actuelle, nos agents au sein des lycées ne sont pas acquéreurs pour eux, mais pour l'établissement. Le décideur est toujours l'établissement. J'ai renvoyé la balle auprès du rectorat en leur disant que c'était à eux d'être formés et non nos agents. Il ne faut pas l'oublier. Chaque agent responsable de l'équipe achète pour le compte de l'établissement. Qui signe, qui paye ? C'est l'établissement.

**Mme BOIVINET** (Secrétaire de la F3SCT) : L'établissement peut cependant décider de former un agent Région à sa charge ?

**M. CHENU-VIVIER** : Si c'est à la charge de l'établissement, oui, mais cela reste à voir. Pour l'instant, je ne peux pas m'avancer. On va échanger demain avec le service Formation de cette situation. Je rappelle bien que l'acquéreur-décideur est toujours l'établissement.

**M. BOUSSION** (UNSA) : On a déjà le cas avec le Certiphyto pour les produits phytosanitaires. La Région a payé les formations pour les agents et on paye les produits avec la dotation de fonctionnement de l'établissement.

**M. CHENU-VIVIER** : Si on fait un parallèle, le décret date de 2020, si je ne me trompe. C'est interdit en application, en utilisation et même en stockage.

**M. BOUSSION** (UNSA) : On peut utiliser certains produits.

**M. CHENU-VIVIER** : Ce n'est plus un Certiphyto nécessaire, puisque les produits phytosanitaires sont interdits sur la voie publique. Si vous les utilisez dans les établissements scolaires, il y a un problème. C'est interdit.

**M. BOUSSION** (UNSA) : Vous n'aurez pas le temps de venir me voir.

**M. CHENU-VIVIER** : L'acide pélargonique, qui n'est pas considérée comme étant un produit phytosanitaire, est seulement ce qui peut être utilisé pour désherber.

Pour la partie formation Certiphyto, la dotation de la Région paye, je l'entends tout à fait, mais la dotation ne sert pas qu'à acheter des produits d'entretien, elle sert aussi à payer le gaz et l'électricité. Le chef d'établissement ou le secrétaire général décide quel produit acheter ou vers quoi il tend. Le signataire donne toujours commande et achète le produit, le décideur ou l'acquéreur est toujours l'établissement. J'entends que les fonds arrivent de la Région, mais elle ne décide pas d'acheter le produit. La Région ne fait pas un chèque avec x euros pour acheter du produit. La Région donne un fonds de fonctionnement. Ensuite, l'établissement décide de le répartir comment il le souhaite. L'acquéreur est toujours l'établissement.

**M. BOUSSION** (UNSA) : Votre temps est compté chez nous, j'ai bien compris. C'est dommage, vous auriez peut-être eu des entrées auprès de l'académie Orléans-Tours pour que l'on parle avec les proviseurs et pas les gestionnaires.

**M. CHENU-VIVIER** : Vous me tendez la main, donc je vais vous expliquer.

J'ai une réunion pour le Certibiocide avec l'ISST. On est bien en raccord sur le fait que l'établissement est l'acquéreur et non nos agents.

Si nous avons un service de nettoyage au niveau de la DMG, nous aurions l'obligation de former l'acheteur de la DMG.

**M. ZEMRANI-PETIT** : On va le faire pour l'intendance.

**M. BRETEAU** (CFDT) : On est d'accord que ce serait l'ordonnateur pour les lycées.

Le décret entre en application au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Comment fait-on pour fournisseurs qui ne vendront pas de produits parce qu'on n'a pas ce certificat ?

**M. CHENU-VIVIER** : Justement, la réunion avec l'équipe de formation de demain après-midi aura pour but de savoir si on arrive à faire une note avec des produits de substitution, le temps de mettre en place de la formation ou que l'acquéreur ou le décideur soit formé. Le décret est demain, la formation est demain. Il s'agit de sept heures de formation. Il faut être logique aussi. On va essayer de vous fournir une note sur des produits non concernés par Certibiocide. Chaque établissement achète les produits qu'il souhaite, certains ne sont pas concernés par Certibiocide.

**M. BRETEAU** (CFDT) : En ce qui concerne Approlys pour les produits d'entretien, des listes sont établies par les fournisseurs. Les produits de substitution sont-ils vus avec les marchés Approlys ?

**M. CHENU-VIVIER** : Je peux prendre l'attache auprès de l'interlocuteur du marché Approlys. Pour l'instant, je n'ai pas regardé. L'idée était plutôt de faire une proposition de produits de substitution sur le marché Approlys ou non. C'est au fournisseur de vous les donner.

**M. DA SILVA (UNSA)** : Où en est-on de l'eau ozonée ? J'attends les documents depuis un an.

**M. CHENU-VIVIER** : Je peux répondre. Je vais renvoyer la balle, comme au tennis, excusez-moi. J'ai fait une note d'alerte auprès de l'autorité territoriale sur les risques, comme on me l'a demandée. Et maintenant, la balle se trouve dans le camp de l'autorité territoriale afin de statuer sur la situation, soit on laisse déjà ce qui est déjà installé, soit on demande sa suppression. Je ne me prononce pas. J'ai retransmis à qui de droit.

**Mme la Présidente** : J'en ai parlé avec Carole CANETTE, la Vice-présidente aux Lycées, et avec également le Directeur délégué général des lycées. À la suite de cette note, on a bien spécifié qu'il n'y ait pas d'eau ozonée.

**M. DA SILVA (UNSA)** : On travaille avec depuis deux ans, je l'apprends aujourd'hui.

**Mme la Présidente** : On a eu cette réunion en octobre.

**Mme THAUVIN (FSU)** : Mais il faut une note écrite.

**M. CHENU-VIVIER** : Il serait bien que la collectivité fasse une note en expliquant qu'elle refuse l'installation d'eau ozonée dans ces établissements. Ensuite, on statue sur les installations déjà faites et leur devenir. Les laisse-t-on avec un degré de sécurité et une utilisation en sécurité ou demande-t-on aux établissements de les désinstaller ? La collectivité choisira.

**Mme la Présidente** : Effectivement, il faut qu'une information parte à destination des lycées. On l'a évoqué en interne et on a décidé cela. C'est à suivre.

**M. BRETEAU (CFDT)** : Sauf erreur ou omission de ma part, une de mes collègues est partie en formation sur les techniques d'entretien des locaux, il lui a été presque préconisé d'acheter cela lors de cette formation. C'est récent. C'est pourquoi j'alerte un peu sur ce sujet.

**M. CHENU-VIVIER** : Ce n'est pas la première fois que cette situation nous est remontée. On a fait un point d'éclaircissement avec le prestataire, afin que cette situation ne se reproduise plus.

On avait la même situation où le prestataire préconisait les chaussures S1 sans coque. Ce n'est pas du tout en adéquation avec les risques.

**Mme la Présidente** : Les agents vont croire ce que dit le formateur. Le choix du prestataire est un point essentiel.

Ensuite, nous avons le groupe de travail sur la dégradation des relations de travail. On a eu trois réunions en 2024. Il n'y a pas eu d'autres réunions sur cette fin d'année. Dans l'agenda social sur lequel on va travailler, je souhaite qu'il y ait une suite, des réunions programmées en 2025. Des dates vous seront proposées.

Je vous propose de faire ensemble une synthèse de ce que nous avons dit lors des trois premières réunions parce qu'elles ont été très riches. Des points ont pu se dégager de ces trois réunions et pourraient ensuite être intégrés au plan de prévention des risques psychosociaux. Certains éléments se dégagent peut-être et sur lesquels on pourrait être d'accord.

Lors de cette première réunion en 2025, on pourrait regarder ce sur quoi on va travailler en 2025. On avait évoqué les missions, le rôle des chargés RH et des responsables d'équipe. Je vous propose une « réunion de reprise » sur la synthèse et les points qui sont déjà dégagés et sur le travail de 2025.

**M. ROUSSET (CGT)** : Au niveau des représentants du personnel, on a aussi relancé la machine. On était en réunion sur ce sujet mardi dernier. On n'a peut-être pas bien compris, mais on a globalisé à la fois le travail sur la dégradation des relations humaines et aussi le travail sur le plan de travailler ensemble et l'absentéisme.

On a commencé à déblayer le terrain pour essayer de mettre en œuvre votre proposition qui était de mettre en place un tableau permettant d'identifier quelques critères objectifs et subjectifs, pour essayer de faire un état des lieux général afin d'identifier l'ampleur de la situation en termes de bien-être et de mal-être au niveau des lycées. On aura sans aucun doute en début d'année des propositions à vous faire sur ce sujet.

**Mme VELATTA** : Quelle serait l'échéance ?

On se voit bientôt pour la réunion portant sur l'agenda social. On a déjà positionné certaines choses, s'il faut qu'on les revoie pour que ce soit soutenable, autant qu'on le sache.

**M. ROUSSET (CGT)** : Il n'y a pas de *deadline* prévue. L'idée est d'essayer de voir si cette solution en est une. On a réalisé le tableau, on a essayé de voir les éléments que l'on pourrait éventuellement mettre dedans. On en est au stade où il va falloir essayer de les remplir afin de voir si cela tient la route ou pas.

**Mme la Présidente** : Sur des actions, est-ce cela ?

**M. ROUSSET (CGT)** : Non, il s'agit d'évaluer le niveau de bien-être, de mal-être, de souffrance au travail, de RPS par service, par direction au niveau du siège. On quantifie la réalité de la situation. Cela correspond à votre proposition lors de la dernière réunion.

**Mme la Présidente** : C'est plus du repérage et de l'identification de lieux.

**M. BAIJOT (ALLIANCE)** : Oui, c'est ce qui a été demandé.

**Mme la Présidente** : D'accord, cela n'empêche pas que l'on reprenne des réunions sur l'analyse des causes, etc.

On pourra examiner vos propositions lors de cette réunion, également.

Cela sera intégré à l'agenda social sur lequel on doit travailler en décembre.

Dans les groupes de travail, il y a la mise à jour du DUERP. Est-ce finalisé ? Y a-t-il encore une réunion ?

**M. CHENU-VIVIER** : On a une réunion demain. Normalement, on finalisera le document demain. On pourra déjà intégrer les plans d'action pour le futur PAPRIACT. Ensuite, il restera la partie financière, vu que le budget n'est pas voté. Il faudra mettre des précisions pour la réunion de mars ou celle de juin.

**Mme la Présidente** : Merci beaucoup.

Ensuite, il y a un groupe de travail sur le suivi des visites.

**M. GUENAND (CGT)** : On a parlé de l'agenda pour les visites initiales. Pour les suivis de visite, vous avez parlé du lycée Paulsen.

**Mme LAMY** : On avait déjà fait une visite initiale. Cela entre dans le suivi des visites.

**M. GUENAND (CGT)** : C'est une visite, oui.

**Mme LAMY** : Après, je ne sais pas où vous en êtes sur le suivi des visites.

**M. GUENAND (CGT)** : Autant pour moi, je n'avais pas tout compris. J'attendais que ce soit à l'ordre du jour pour envoyer les rapports. Néanmoins, c'est l'inverse, il faut que j'envoie les rapports pour que ce soit à l'ordre du jour.

**Mme LAMY** : Dans ce cas-là, on peut le faire pour le mois de mars.

**M. GUENAND (CGT)** : Il y aurait six comptes rendus de suivis de visite.

J'aimerais faire des suivis de visite sur les visites initiales relativement récentes. Cette année, j'ai fait des suivis de visite pour des visites datant de 2018, 2017 et 2019.

**Mme LAMY** : On va voir comment caler cela en fonction des agendas. Cela va être compliqué s'il n'y a pas de conseiller de prévention, mais on va faire le maximum.

**M. GUENAND (CGT)** : Il faudrait effectuer le suivi de visite sur les visites des dernières années avant d'oublier, sinon autant faire une visite initiale.

**Mme LAMY** : J'entends.

**Mme la Présidente** : En tout cas, merci pour ces six suivis de visite qui seront présentés à la prochaine F3SCT en mars. Bravo, c'est un gros travail. Merci beaucoup pour ce travail, qui est toujours très approfondi avec des photos.

Je crois que l'on a fait le tour des groupes de travail et des chantiers.

Y a-t-il d'autres choses qui m'auraient échappé ? Il n'y en a pas.

## VIII – Information sur la suite à donner à la proposition des représentants du personnel d'un règlement intérieur de la F3SCT

**Mme la Présidente** : Vous avez proposé un règlement intérieur de la F3SCT. Comme la F3SCT est une formation issue du Comité Social Territorial (CST), elle dépend du règlement intérieur du CST. Hélène LAMY pourra peut-être le préciser.

On propose de répondre et d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain CST, qui sera le premier de l'année 2025.

**M. BAIJOT (ALLIANCE)** : A l'ordre du jour de mars 2025, mettez-vous l'adoption du règlement intérieur ?

**Mme la Présidente** : Non, on met la discussion, l'échange sur votre proposition qui diffère de ce qui se passe aujourd'hui. Il y a un règlement intérieur du CST qui inclut ce qui touche la F3SCT. La F3SCT est légalement – dû au changement des pouvoirs publics, avec lesquels on n'était pas forcément d'accord – une formation émanant du CST. Vos propositions doivent être discutées en CST, qui statue sur ce qui touche à la F3SCT.

Vous avez fait des propositions, on en discutera à ce moment-là.

## IX – Exposés des mentions portées sur les registres de dangers graves et imminents et de santé et sécurité au travail (si besoin) :

**Mme la Présidente** : On passe aux quatre fiches sur les mentions portées aux registres de dangers graves et imminents.

*- LPO Maurice GENEVOIX : Fiche 10/20*

**M. LAVOISIER** : Cela concernait les moisissures sur les murs dans la partie restauration scolaire. Cela fait partie des discussions que la chargée de patrimoine a eues avec le lycée dans le cadre des enquêtes travaux au mois d'octobre. Les travaux sont prévus d'être réalisés en priorité pour l'année 2025. Ce sera au plus tard à l'été 2025.

Je ne sais pas s'il y a d'autres choses à ajouter par rapport à cela.

**Mme la Présidente** : Y a-t-il des réactions par rapport à ce que M. LAVOISIER a présenté ?

**M. LAMY (CGT)** : Je ne suis pas sûr d'avoir très bien compris. Ce sont des problèmes de moisissure, est-ce cela ?

**M. LAVOISIER** : Des cloisons sont en mauvais état. Il est proposé de les changer par des cloisons Dagard ou de refaire les faïences sur les cloisons.

**M. LAMY (CGT)** : Avez-vous identifié la source ?

**M. LAVOISIER** : C'est un restaurant scolaire assez ancien, il y a des éléments autour de cela.

**Mme ROMMEL (CFDT)** : On n'est que sur la partie ancienne, pas sur la partie nouvelle ?

Je pose la question, je ne sais pas.

**M. LAVOISIER** : A Maurice Genevoix, il n'y a pas eu de travaux sur cette partie. Les travaux portaient sur la salle de restaurant. Là, on est sur la partie production.

**Mme ROMMEL** : Pardon, excusez-moi.

**Mme la Présidente** : Pas d'autres questions sur Maurice Genevoix ?

**Mme ROMMEL (CFDT)** : Comme on a déposé les deux autres sur la table, on peut les passer en même temps. C'est la même chose.

**Mme la Présidente** : Qui présente ?

**Mme ROMMEL (CFDT)** : Je ne sais pas. Cela concerne aussi Maurice Genevoix, autant le faire en même temps.

**Mme la Présidente** : Vous avez raison.

Qui présente les deux autres ? M. LAVOISIER.

**M. LAVOISIER** : Je suis comme vous, j'ai pris connaissance des deux autres. J'ai quand même vérifié que ces demandes ne soient pas apparues dans le système de gestion des demandes de la

Région. C'est toujours un peu particulier d'envoyer des éléments sur le registre de santé et sécurité au travail sans avoir fait la demande initiale.

La première relève d'un problème électrique sur les éclairages extérieurs. Je pense que c'est en cours de traitement. Je vérifierai avec la chargée de patrimoine. Cela dit, si cela avait été relevé avant, j'aurais pu vous répondre.

La deuxième concerne les sols de la partie restauration. Je n'ai pas plus d'informations à ce sujet. Je poserai la question si des choses sont prévues dans le cadre des cloisons. On n'avait pas prévu de réaliser la totalité de la cuisine de production, de mémoire. Je vérifierai et je vous recommuniquerai les éléments.

**Mme ROMMEL (CFDT)** : Pour la partie production, il s'agit aussi du sol glissant.

**M. LAVOISIER** : C'est ce que je dis, c'est la partie production.

**Mme ROMMEL (CFDT)** : D'accord.

**M. LAVOISIER** : J'ajoute simplement que le registre n'est pas là pour faire des demandes de travaux. Au bout d'un moment, je veux bien, mais ce n'est pas le but du registre.

**Mme VELATTA** : C'est le gestionnaire.

**M. LAVOISIER** : En plus, cela concerne nos agents. Autant je l'entends pour le sol glissant de la cuisine, mais je n'en suis pas certain pour l'éclairage extérieur, motivé que c'est un parking réservé aux agents. Je ne vois pas le risque.

**M. BRANSOL (FSU)** : Peut-être que des demandes avaient déjà été faites en amont.

**M. LAVOISIER** : J'ai regardé, il n'y a aucune demande sur ces deux sujets.

**M. BRANSOL (FSU)** : Les agents l'ont peut-être signalé verbalement.

**M. LAVOISIER** : Le Secrétaire général l'a écrit, pas un agent.

**Mme la Présidente** : D'accord.

**M. RABRET (UNSA)** : Maurice Genevoix fait partie du contrat CPE.

**M. LAVOISIER** : Oui, mais quel est le rapport ?

**M. RABRET (UNSA)** : Pour l'éclairage.

**M. LAVOISIER** : L'éclairage extérieur n'est pas intégré au contrat.

**M. RABRET (UNSA)** : Cela l'est chez nous.

**M. LAVOISIER** : Cela l'est pour le changement des lampes, mais pour la reprise de réseau. Il s'agit ici d'un problème de réseau. Je suppose que ce sont des coupures de câbles électriques.

*- Bâtiment CALVIN le 07.11.2024*

**Mme la Présidente** : Il y a une mention présentée par Mme ROMMEL.

**Mme ROMMEL (CFDT)** : Je suis allée voir ma collègue Sylvie pour des mises à jour d'accidents de travail. Je me suis aperçue de beaucoup d'infiltrations, que ce soit dans le couloir mais également dans les bureaux. Certains bureaux ont de la moisissure, des trucs se développent. Je pense notamment au bureau de Mme HERVIER ou au bureau des gestionnaires santé.

**Mme la Présidente** : Ils ont piscine.

**Mme ROMMEL (CFDT)** : Ils ont aussi une belle bâche plastique pour mettre sur les bureaux. Je pense que c'est en lien avec les infiltrations qui n'est pas forcément du même côté. J'aurais préféré que l'on fasse un relevé d'air au deuxième étage.

**Mme LAMY** : Les relevés seront normalement effectués le 10 décembre prochain. On pourra communiquer une information par la suite. C'est prévu.

Je laisse Sébastien et Mathieu compléter.

**M. CHENU-VIVIER** : Pour donner une petite précision sur les relevés, trois bureaux ont été identifiés au deuxième, deux bureaux au premier étage et un bureau témoin au rez-de-chaussée, afin d'avoir la totalité de la qualité de l'air au sein du bâtiment.

**M. ZEMRANI-PETIT** : Nous avons enfin obtenu de la part des propriétaires un plan de reprise totale des toitures et des façades infiltrées, notamment au deuxième étage. Je ne suis pas en capacité au moment où on se parle de vous le donner. Il y a des échanges aujourd'hui entre mes équipes et notamment Carine pour regarder l'impact. Le propriétaire souhaite reprendre les murs intégralement sur le deuxième étage et les ouvrants intégralement sur le deuxième étage plus ce dysfonctionnement sur le premier étage.

Normalement, une campagne concernant la toiture doit commencer au tout début de l'année 2025, la reprise se fera ensuite à l'issue de ces reprises de toitures. Je ne manquerai pas de vous donner le planning de travaux dès que nous l'aurons.

Nous ne conduisons pas les travaux, ce sont des entreprises missionnées par les assurances du propriétaire.

**Mme ROMMEL** (CFDT) : Ils interviennent beaucoup sur le deuxième étage, est-on d'accord ?

**M. ZEMRANI-PETIT** : Oui.

**Mme ROMMEL** (CFDT) : Qu'en est-il du premier étage là où on avait vu le bureau ? C'est juste une question.

**M. ZEMRANI-PETIT** : À l'issue de cette campagne de travaux dont le propriétaire s'est engagé à ce qu'elle soit terminée à la fin du premier semestre 2025, l'ensemble des ouvrants du bâtiment aura été changé sur le deuxième étage et repris pour ceux qui font défaut au premier étage et au rez-de-chaussée haut. L'intégralité de la toiture va être retraitée, notamment toutes les soudures qui ont cédé. L'ensemble des cloisonnements ou des plafonds détériorés ou cassés par nous – je rappelle que nous avons cassé des plafonds pour des questions de sécurité – seront intégralement repris.

**Mme ROMMEL** (CFDT) : OK, merci.

**Mme la Présidente** : Merci beaucoup.

On a échangé en aparté de cette situation difficile qui dure depuis longtemps.

**M. ZEMRANI-PETIT** : Je donne une précision. Aujourd'hui, la somme est connue, elle n'est pas secrète. Les experts ont estimé qu'il y avait 1,70 M€ de travaux à la charge du propriétaire.

**Mme ROMMEL** (CFDT) : Tout cela ? C'est énorme !

**Mme ROMMEL** (CFDT) : Je ne dirai rien, je ne sais pas.

Depuis combien de temps cette situation dure-t-elle ?

**M. ZEMRANI-PETIT** : J'ai pris mes fonctions il y a bientôt six ans. J'ai dû vous apporter des éléments de réponse sur ce bâtiment à la première F3SCT à laquelle j'ai participé.

**Mme VELATTA** : Le bâtiment a dix ans.

**Mme la Présidente** : Je vous remercie.

Il y a encore une mention. Qui la présente ? M. LAMY ?

**M. LAMY** (CGT) : Un petit dernier pour la route.

La semaine dernière, j'ai assisté à une petite altercation entre agents à cause du manque de places de parking vélos. Régulièrement, les parkings vélos sont fermés.

**Mme la Présidente** : A quel endroit ? Ici, au siège ?

**M. LAMY** (CGT) : Actuellement, celui de Lentin est fermé. Il y en a eu d'autres avant, comme Calvin.

**Mme VELATTA** : Non.

**M. LAMY** (CGT) : En tout cas, on a un problème de place.

**Mme VELATTA** : Calvin n'a jamais été fermé pour les parkings vélos. On a même supprimé des places de parking voitures pour accueillir plus de vélos.

**M. LAMY** (CGT) : Très bien.

Toujours est-il que les vélos sont entassés les uns sur les autres, ce qui exaspère les agents. Pour tout vous dire, mes rayons ont même été cassés parce que les vélos sont tellement tassés que cela les arrache quand on tire dessus. C'est très désagréable. Les agents sont vraiment exaspérés par la situation. Ils se demandent si un jour il y aura de nouvelles places de vélos.

Il m'a également été remonté qu'un agent a voulu prendre un vélo en libre-service pour se rendre sur un site de proximité, on lui a dit que le service de vélos mis à disposition par la collectivité avait été arrêté.

Il y a une certaine exaspération des agents qui viennent au travail à vélo. Ils pensent que le plan vélo est un peu du pipeau.

**Mme la Présidente** : Merci pour cette information. Cela dit, ce n'est pas forcément un danger grave et imminent.

**M. LAMY (CGT)** : Je n'ai pas dit que c'était un danger grave et imminent.

**Mme la Présidente** : Y a-t-il des éléments de réponse ?

**M. ZEMRANI-PETIT** : Je vais apporter quelques éléments de réponse sur ce que vous avez inscrit au registre et sur l'information nouvelle que vous venez de communiquer à l'assemblée de la F3SCT M. LAMY.

Effectivement, les garages à vélos sont régulièrement fermés, en l'occurrence Lentin, aucun autre n'a été fermé sur une durée longue.

La première raison de la fermeture du garage à vélos Lentin a été l'installation de la base vie de chantier sur les travaux de mise en accessibilité de l'hémicycle. À l'issue, le garage à vélos, dès que l'on a pu, c'est-à-dire le lendemain de l'enlèvement de la base de chantier, a été rouvert.

Sur la période estivale et la semaine dernière, le garage à vélos Lentin était fermé. Je pense que la F3SCT saluera que la collectivité a souhaité conduire une opération de déplombage de grilles de ce garage à vélos, pour des conditions de santé.

À ce jour, il y a 108 places de vélo au sein des différents garages à vélos de la collectivité. C'est trop peu. À cause d'un phénomène que vous mentionnez, M. LAMY, il s'agit de l'explosion des vélos cargo qui prennent trois places. C'est notamment la raison pour laquelle nous avons installé, sur la zone vélos de Calvin, un espace spécifique pour les vélos cargo.

Concernant le garage à vélos de Saint-Éloi, hormis casser les murs ou dire à la DSI que l'on va démonter la climatisation de la salle serveur, je ne sais pas aujourd'hui agrandir le garage à vélos.

Concernant le garage à vélos de Lentin, un travail est en cours. Nous avons saisi l'architecte des Bâtiments de France. Malheureusement, comme nous sommes dans un secteur sauvegardé et classé, le travail préalable commence avec lui pour agrandir le garage à vélos.

D'autre part, sur décision de l'autorité territoriale il y a trois ans, les dix vélos en libre-service appartenant à la collectivité ont été retirés du libre-service. Je tiens à votre disposition les extractions GIR. Il y a eu trois utilisations sur toute l'année 2020-2021, avant le retrait de ces vélos. Néanmoins, nous avons conservé et stocké ces vélos afin que des agents puissent les utiliser, s'ils nous le demandent de manière ponctuelle ou si leur vélo est cassé. Ils ne sont plus en libre-service dans les garages à vélos, ce qui prenait notamment de la place. Néanmoins, nous en avons encore quelques-uns et nous les mettons à disposition quand cela nous est demandé.

**M. LAMY (CGT)** : En fait, l'agent dont on parle c'était moi. J'ai voulu me rendre dans une rue à proximité. J'ai des soucis pour marcher depuis que j'ai fait une mauvaise chute à vélo. Un vélo aurait très bien fait l'affaire, mais au lieu de cela, il a fallu que je prenne un véhicule. C'est un peu idiot parce que ce n'était pas très loin. Malgré tout, c'est quand même un peu loin pour moi.

Juste une remarque au passage. Ce ne sont pas seulement les vélos cargo qui occupent de l'espace, mais aussi les vélos électriques. Trois quarts des vélos sont électriques ou cargo.

**M. ZEMRANI-PETIT** : Je suis d'accord avec toi. Les vélos sont en bas dans le garage dans le bureau de Tim. Si tu en as besoin, on t'en met un à disposition.

Au-delà de cela, il faut que l'on se le dise, nous n'avons pas de pouvoir de police. On fait la chasse à certaines personnes. Certains de nos collègues ne sont pas sérieux dans la manière dont ils stationnent leur vélo. Je ne parle pas que des vélos cargo. Ce matin, j'étais en formation à Calvin. Un collègue a accroché son vélo en biais sur trois places. On a le droit de le dire à nos collègues. Il n'y a pas qu'un manque de places de la part de la DMG, qui n'effectue pas son travail.

**M. LAMY (CGT)** : Je n'ai pas fait de reproche. J'ai essayé d'être un peu constructif afin de voir ce que l'on peut faire pour que cette situation s'améliore avant le printemps prochain. Il y aura deux fois plus de vélos au printemps prochain. C'est incroyable, on est en plein hiver et le garage Éloi est complet.

D'habitude, soit je mets mon vélo à Calvin, soit je le mets dans la cour si je suis en retard. Je n'essaye plus de le garer à Éloi, cela m'a déjà valu des rayons cassés.

**M. ZEMRANI-PETIT** : Tu as dû le voir que le garage à vélos Lentin a rouvert vendredi. Nous avons obtenu les tests plomb nous autorisant à rouvrir. Ton inscription date de jeudi, désolé, c'est une temporalité.

Sur le long terme, nous travaillons à agrandir le garage à vélos de Lentin pour augmenter la capacité d'accueil.

**M. LAMY (CGT)** : Quelle sera l'échéance à peu près, avant l'été prochain ou cela risque d'être un peu juste ?

Mes collègues râlent tous les jours, qu'est-ce que je leur dis ?

**M. ZEMRANI-PETIT** : Que l'on travaille à agrandir le garage à vélos de Lentin et que l'on attend le retour de l'ABF sur ce sujet.

Sincèrement, ce n'est pas une opération compliquée pour nous en termes de temps, dès lors que l'on aura l'autorisation.

**M. BAIJOT (ALLIANCE)** : Il existe des places de parking dans la cour de Saint-Éloi-bis chez nous. On peut en faire, comme à Calvin, des parkings à vélo. Je ne sais pas à qui elles appartiennent. Cela doit être agrandissable. On met les vélos partout.

L'autre solution serait d'en suspendre. Beaucoup de vélos viennent des trains, on les suspend allègrement. Suspendre les vélos permettrait de gagner un peu de place, mais ce n'est applicable à tous, aux cargos. Parfois, certains ont des petits vélos, des vélos légers pouvant être suspendus.

**M. ZEMRANI-PETIT** : Les questions sont précises. Je vais répondre de manière précise.

La cour Saint-Éloi, comme tu viens de me le demander, Yves, est la propriété de la Région avec un droit de passage et un droit d'utilisation par les personnes occupant les logements devant la DSI. Nous avons souhaité travailler à agrandir le garage à vélos. Nous n'avons pas pu le faire puisque cela empêche que les personnes viennent décharger leurs courses avec leur voiture. C'est dans la convention d'occupation, elles ont le droit de venir tourner dans la cour. Agrandir le garage à vélos empêcherait qu'un véhicule puisse tourner dans la cour pour bénéficier de son droit d'usage.

On avait étudié cette question, Yves. Effectivement, on voulait agrandir objectivement d'un mètre, pas de dix ou vingt mètres carrés. Quand on voit comment est fait le garage à vélos, on ne gagnait pas de place, on gagnait un emplacement.

Néanmoins, je note l'usage des crochets en hauteur. J'avais eu un échange avec certains d'entre vous sur cette réflexion. Je parle sous le contrôle de Sébastien CHENU-VIVIER et de Laurence. Accrocher un vélo en hauteur nécessite un protocole, des sécurités. S'il est mal fixé, il peut tomber sur quelqu'un, etc. Il n'y a pas de problème quand le lieu est public. En revanche, cela peut entraîner des conséquences chez l'employeur.

**Mme la Présidente** : Merci. On a fait le tour de ce point.

**M. ROUSSET (CGT)** : On était en préparation ce matin dans les locaux ici. J'en ai profité pour aller voir le registre de santé et sécurité de l'entrée du siège. J'ai constaté une inscription datant du 11 octobre 2024, qui n'avait pas été présentée à la réunion de la F3SCT du 15 octobre. On penserait qu'elle le serait aujourd'hui, mais elle ne l'est pas.

Cela vient du Cabinet du Président, un service un peu au-dessus, au deuxième étage. Je vous la lis brièvement : « Présence de rats depuis trois semaines dans les sanitaires. Plus de ménage fait, problème existant et récurrent depuis trois ans. Depuis, un problème aux toilettes hommes qui restent fermées un mois avant la réparation. Supposition de la DMG sur un possible stockage de nourriture ». Ce n'est pas parce que les gens mangent sur place que cela fait venir les rats, ou alors peut-être qu'ils envoient des invitations aux rats, il ne faut pas le faire, donc c'est faux. « À noter un manque de ménage et d'hygiène global dans le service ».

Ce service fait très peu de télétravail, les agents sont plus présents que dans d'autres services. Cette inscription n'a jamais été présentée à la F3SCT. Par ailleurs, aucune action n'a été menée pour corriger cela.

**Mme LAMY** : On l'a demandée et il nous a été répondu que cette inscription avait été retirée. Voilà pourquoi elle n'a pas été présentée.

**M. ZEMRANI-PETIT** : Dans l'ordre, la présence de rats dans le bâtiment Lentin, notamment au deuxième étage du bâtiment, est identifiée comme étant traitée régulièrement. Depuis le début des travaux liés au parking de la cathédrale et des autres travaux là, puisque c'est cela qui a fait bouger les lignes de rats, le cabinet, en la personne de la cheffe de cabinet, est régulièrement tenu informée des opérations préventives et des opérations de destruction qui ont eu lieu. Puisque les rats venaient systématiquement dans le même sanitaire, au-delà de chercher à les traiter, nous avons cherché la cause. Nous avons constaté la présence de gamelles de restauration dans les sanitaires. Cela peut être une explication.

Concernant le ménage, le deuxième étage du bâtiment Lentin est le seul étage de la collectivité où, en plus des sanitaires et des circulations, normalement, notre prestataire doit effectuer un ménage tous les jours de ces surfaces. Vous savez, puisque vous m'interrogez et vous m'interpellez régulièrement, que nous sommes aujourd'hui en conflit avec le prestataire. Je vous avais redonné la dernière fois les pénalités que nous avons activées sur l'année par rapport à cela.

Au-delà de ces éléments, dans le cadre de la préparation budgétaire, j'ai proposé que nous augmentions la qualité des prestations de ménage pour l'année 2025, toujours en passant par un prestataire. Malheureusement, au moment où je vous parle, on laissera cela au 19 décembre, cette proposition d'augmentation ne rentrait pas dans l'équilibre du budget des moyens généraux et l'exécutif régional a fait le choix de le mettre en suspens, en restant à budget constant.

**Mme la Présidente** : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. ROUSSET (CGT)** : Quand vous dites que le problème est traité, cela signifie que le rat a été tué et que les toilettes sont fermées. Je ne suis pas un spécialiste des rats dans les toilettes, mais il suffirait de mettre un clapet qui empêche les remontées d'odeurs et aussi les remontées de rats.

**M. ZEMRANI-PETIT** : Effectivement, il y a deux sujets sur ce sanitaire en particulier. Deux rats ont été piégés et euthanasiés.

Je ne m'engagerai sur le sujet de l'installation d'un clapet, j'ai un doute sur la programmation si cela a été fait ou si cela sera fait. Plusieurs sont à traiter, certains ont déjà commencé à être traités par Anifa DORÉ.

Dès lors que la Ville engage des travaux de canalisation autour de notre bâtiment, et cela a été le cas, les rats apparaissent, cela déplace les nids. On les traite en préventif, on en a trouvé trois.

Il semblerait qu'ils arrivent à passer par d'autres endroits. La société de dératisation est venue avec caméra sur bout. Ils ne passent pas par la cuvette des sanitaires, mais par l'accroche du sanitaire. Je vous montrerai.

**Mme la Présidente** : C'est à ne pas dire aux futurs nouveaux recrutés.

On a fait le tour.

Nous avons un projet de calendrier qui sera soumis à l'agenda social. Les prochaines F3SCT sont prévues les mardi 11 mars à 14 heures, mardi 17 juin à 14 heures, mardi 7 octobre à 14 heures et mardi 2 décembre à 14 heures.

Merci beaucoup. Je vous dis à bientôt et je souhaite, à ceux que je ne verrais pas d'ici là, de joyeuses fêtes de Noël et de fin d'année.

*La séance est levée à 16 heures 33.*

La Présidente



Catherine SAY

La Secrétaire  
représentante du personnel



Valérie BOIVINET